RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi







RAPPORT PROVISOIRE

ETAT MATRIMONIAL ET NUPTIALITE

JUILLET 2024



Un Peuple - Un But - Une Foi







5° RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT, 2023 (RGPH-5, 2023)

RAPPORT PROVISOIRE

CHAPITRE VII: ETAT MATRIMONIAL ET NUPTIALITE

Juillet 2024



Directeur général, Directeur de publication : Abdou DIOUF

Directeur des Statistiques démographiques et sociales
Directeur des Statistiques économique et de la Comptabilité nationales
Directeur des Systèmes d'Information et de la Diffusion
Directeur de l'Administration générale et des Ressources humaines
Directeur de la Méthodologie, de la Coordination statistique et de l'Innovation
Directeur de l'Ecole nationale de la Statistique et de l'Analyse économique

(ENSAE, Pierre NDIAYE) Agent Comptable (AC) Directeur à l'Action régionale

Coordonnateur de l'Unité de Mise en Œuvre du RGPH-5, 2023

Atoumane FALL Mamadou Ngalgou KANE Oumar FALL Hawa SAMBA Momath CISSE

Idrissa DIAGNE

Papa Amadou Moustapha NIANG Jean Rodrigue MALOU Jean Pierre Diamane BAHOUM

Abdou DIOUF Directeur technique Comité technique de Conception et d'Exécution (CTCE)

Jean Pierre Diamane BAHOUM
Papa Ibrahima Sylmang SENE
Coordonnateur Unité de Mise en Œuvre du RGPH-5, 2023
Conseiller technique du CTCE

Atoumane FALL Coordinateur du Comité de veille et d'Assurance qualité

Ndeye Lala TRAVARE Chef section conception, analyse et projections démographiques
Papa Mabeye DIOP Chef section cartographie censitaire et opérations de terrain

Bourama MANE | Chef section Informatique, Traitement, Sécurisation bases de données

Awa DIOP Chef section sensibilisation et communication

Aliou SEYE | Chef section ressources humaines

Jean Rodrigue MALOU | Chef section coordination des activités régionales

Babacar SEYE | Chef section finances et comptabilité Penda AMAR | Chef section administration et logistique

El Hadji Malick GUEYE | Chef de section documentation, diffusion et archivage

Moussa NDOYE | Chef section contrôle de gestion

Fatou DIOUF Chef section marché
El Hadji Amara DOUMBOUYA Chef section audit interne

Seydou DIENG | Chef section régie d'avances

Comité de lecture et de validation

Abdou DIOUF | Direction technique |
Jean Pierre Diamane BAHOUM | Coordination technique |
Papa Ibrahima Sylmang SENE | Conseiller technique

Mbaye FAYE | Membre | El Hadji Oumar SENGHOR | Membre |

Macoumba DIOUF Membre
Alain François DIATTA Membre
Awa DIOP Membre

Awa DIOP Membre
Ndeye Lala TRAVARE Membre
Papa Mabeye DIOP Membre
Jean Rodrigue MALOU Membre

Jean Rodrigue MALOU | Membre El Hadji Malick GUEYE | Membre Fodé DIEDHIOU | Membre

Analystes du chapitre

Ndiassé WADE Démographe (ANSD)
Aida Ngom DIOP Démographe (ANSD)
Soda MBODJ Statisticienne (ANSD)



SOMMAIRE

CHAPITRE VII : ETAT MATRIMONIAL ET NUPTIALITE I	<u>I</u>
LISTE DES TABLEAUX	V
LISTE DES GRAPHIQUES	VI
RESUME EXECUTIF	VII
PRINCIPAUX INDICATEURS	VIII
INTRODUCTION	ΙX
VII.1. DEFINITION DES CONCEPTS ET INDICATEURS	11
VII.2. METHODE HAJNAL VII.2.1. DESCRIPTION DE LA METHODE VII.2.2. LIMITES DE LA METHODE DE HAJNAL	13 13 14
VII.3. EVALUATION DE LA QUALITE DES DONNEES	15
VII.4. SITUATION MATRIMONIALE VII.4.1. GENERALITES VII.4.2. LA SITUATION MATRIMONIALE DE LA POPULATION SELON L'AGE VII.4.3. SITUATION MATRIMONIALE DE LA POPULATION SELON L'AGE ET LE SEXE VII.4.4. SITUATION MATRIMONIALE SELON LE MILIEU ET LA REGION DE RESIDENCE VII.4.5. ANALYSE DE LA SITUATION DES CELIBATAIRES VII.4.6. ANALYSE DE LA SITUATION DES PERSONNES MARIEES	16 16 17 18 19 22 22
VII.5. NUPTIALITÉ VII.5.1. ANALYSE DE L'AGE MOYEN AU PREMIER MARIAGE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE. VII.5.2. ANALYSE DE L'AGE MOYEN AU PREMIER MARIAGE SELON LA REGION VII.5.3. ANALYSE DU CELIBAT DEFINITIF	23 23 24 25
VII.6. POLYGAMIE AU SÉNÉGAL VII.6.1. INCIDENCE DE LA POLYGAMIE VII.6.2. VARIATION SELON L'AGE ET LE RANG DU MARIAGE VII.6.3. VARIATION SELON L'AGE ET LE SEXE VII.6.4. VARIATION SELON LA REGION DE RESIDENCE VII.6.5. VARIATION SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION	27 27 29 31 32 33
VII.7. RUPTURES D'UNION VII.7.1. FORME DE RUPTURE D'UNION VII.7.2. REPARTITION SPATIALE DES RUPTURES D'UNION VII.7.3. CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES DES RUPTURES D'UNION	34 34 35 37
VII.8. DÉCLARATION DES MARIAGES À L'ÉTAT CIVIL VII.8.1. NIVEAU DE DECLARATION DES MARIAGES A L'ETAT CIVIL VII.8.2. VARIATION REGIONALE DE LA DECLARATION DES MARIAGES A L'ETAT CIVIL VII.8.3. VARIATION DE LA DECLARATION DES MARIAGES SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION ET D'ALPHABETISATION CONCLUSION	41 41 41 42 44



Liste des tableaux

Tableau VII-1: Répartition de la population par âge selon le statut matrimonial et le sexe	_ 19
Tableau VII-2: Répartition de la population âgée de 12 ans et plus, selon le statut matrimonial, le sexe et le	_
milieu de résidence	20
Tableau VII-3: Répartition de la population âgée de 12 ans et plus par la région selon le statut matrimonial	21
Tableau VII-4: Répartition de la population âgée de 12 ans et plus par région selon le statut matrimonial et le	e
sexe	_21
Tableau VII-5: Âge moyen au premier mariage par sexe et région	_25
Tableau VII-6 : Proportion des célibataires dans la population de 50 ans et plus par sexe et région	_26
Tableau VII-7 : Proportion de célibataires définitifs dans la population de célibataires par sexe et région	_27
Tableau VII-8 : Intensité de la polygamie selon le sexe au Sénégal	_29
Tableau VII-9 : Répartition de la population masculine mariée selon le nombre d'épouses et l'âge (%)	_30
Tableau VII-10 : Répartition de la population féminine mariée selon le rang du mariage et l'âge (%)	_30
Tableau VII-11 : Variation régionale de la prévalence de la polygamie (en %) chez la population en union âgé	e
de 12 ans selon le sexe	_33
Tableau VII-12: Proportions (en %) de la population en union polygamique parmi la population en union âgéo	e de
12 ans et plus selon le niveau d'instruction et le sexe	_34
Tableau VII-13: Répartition des individus ayant été déjà mariés selon l'état matrimonial par sexe et milieu de	2
résidence (%)	_36
Tableau VII-14: Répartition de la population déjà mariée selon l'état matrimonial par région (%)	_37
Tableau VII-15: Répartition de la population déjà mariés selon l'état matrimonial, le niveau d'instruction et le	е
sexe	_39
Tableau VII-16: Répartition de la population déjà mariés selon l'état matrimonial par situation dans l'occupa	tion
et le sexe (%)	_40
Tableau VII-17: Déclaration des mariages à l'état civil selon le niveau d'instruction et alphabétisation de la	
femme (en %)	_43



Liste des graphiques

Graphique VII-1: Répartition en % de la population résidente de 12 ans et plus selon le statut matrimonial_	16
Graphique VII-2: Répartition en % de la population résidente féminine de 12 ans et plus selon le statut	
matrimonial	17
Graphique VII-3: Répartition en % de la population résidente masculine de 12 ans et plus selon le statut	
matrimonial	17
Graphique VII-4: Répartition de la population par âge selon le statut matrimonial (%)	18
Graphique VII-5: Répartition des célibataires par groupe d'âge et par sexe (%)	22
Graphique VII-6: Répartition des personnes mariées par groupe d'âge et par sexe (%)	23
Graphique VII-7: Âge moyen au mariage par sexe et milieu de résidence (année)	24
Graphique VII-8: Proportion de célibataires dans la population de 50 ans et plus par sexe et milieu de réside	nce
(%)	25
Graphique VII-9: Proportions de célibataires de 50 ans et plus dans la population des célibataires par sexe e	t
milieu de résidence (%)	26
Graphique VII-10: Proportions (en %) de la population en union polygamique parmi la population en union d	âgée
de 12 ans et plus par sexe et milieu de résidence	28
Graphique VII-11: Proportions (en %) de la population en union âgée de 12 ans et plus par groupe d'âge sele	on le
sexe	32
Graphique VII-12: Répartition des individus déjà mariés selon l'état matrimonial et le sexe (%)	 35
Graphique VII-13: Évolution des ruptures d'union entre les recensements de 2013 (RGPHAE) et (RGPH-5) de	 2023
(%)	35
Graphique VII-14: Répartition par âge de la population en situation de rupture d'union selon le mode par se.	xe
(%)	38
Graphique VII-15: Pourcentage de marigges non déclarés à l'état civil selon la région de résidence (%)	 41



Résumé exécutif

Les réalités socioculturelles et religieuses qui subsistent au Sénégal, font que le mariage constitue la principale forme d'union. Un peu plus de la moitié (54,8%) des femmes résidentes âgées de 12 ans et plus sont mariées, contre 44,6% pour les hommes. En outre, la proportion de célibataires est plus importante chez les hommes (54,1%) que chez les femmes (37,1%).

Le modèle de nuptialité sénégalais est caractérisé par une entrée en union plus précoce chez les femmes que chez les hommes. L'âge moyen au premier mariage est plus élevé chez ces derniers (30 ans) que chez les femmes (23 ans). Par ailleurs, la proportion de mariés augmente avec l'âge et atteint son maximum vers 40 ans, âge auquel environ 80,0% de la population est mariée. Par contre, la tendance s'inverse lorsqu'il s'agit des célibataires chez qui les proportions les plus élevées sont observées dans les tranches d'âge les plus jeunes (moins de 20 ans).

Le célibat définitif est légèrement en hausse. En effet, la proportion de célibataires définitifs, parmi les individus âgés de 50 ans et plus, s'établit à 4,3% en 2023 contre 3,3% au recensement de 2013. Ce phénomène semble être plus récurrent en milieu urbain (5,0%) qu'en milieu rural (3,3%). Il touche plus les régions les plus urbanisées Dakar (, Ziguinchor, Thiès, Kaolack et Saint Louis).

Les polygames représentent 35,2% de la population mariée. La proportion des femmes mariées en union polygamique (47,4%) est le double de celle des hommes ayant le même statut matrimonial (20,2%). La pratique de la polygamie est plus prononcée en milieu rural (39,4%) qu'en milieu urbain (32,2%), soit sept (07) points de pourcentages d'écart. Elle est plus fréquente chez les personnes ayant un âge avancé (à partir de 50 ans). En outre, la plupart des hommes polygames ont en moyenne deux (2) épouses. De plus, les femmes en union polygamique qui occupent le premier rang de mariage, représentent 31,2% contre 13,7% pour celles de rang 2.

Au moment du recensement, 8,4% de la population résidente âgée de 12 ans et plus sont touchées par les ruptures d'union. Le veuvage constitue la forme de rupture d'union la plus répandue (6,0%). La proportion de femmes en rupture d'union (12,4%) dépasse largement celle des hommes (2,7%), quelle que soit sa forme.

La déclaration des mariages à l'état civil demeure faible au Sénégal. En effet, un peu plus de la moitié des mariages (52,1%) ne sont toujours pas déclarés. Cette non-déclaration touche plus les régions de Kolda (72,1%), Sédhiou (69,0%) et Kaffrine (66,8%). Cependant, elle diminue au fur et à mesure que le niveau d'instruction de la femme mariée augmente (57,5% chez les femmes sans niveau d'instruction, contre 15% chez celles de niveau supérieur).

Principaux indicateurs

Intitulé de l'indicateur	Niveau de l'indicateur				
État matrimonial et nuptialité					
	Urbain	Rural	National		
Proportion de célibataires homme et femme (%)	47,6	42,5	45,4		
Proportion de célibataires hommes (%)	55,1	52,8	54,1		
Proportion de célibataires femmes (%)	40,6	32,4	37,1		
Proportion de femmes de 12 ans ou plus en union (%)	50,6	60,5	54,8		
Proportion d'homme de 12 ans ou plus en union (%)	43,4	46,1	44,6		
Âge moyen (années) au premier mariage (Hommes)	31,1	28,3	30,0		
Âge moyen (années) au premier mariage (Femmes)	24,7	20,9	23,1		
Âge médian (années) au mariage (Hommes)			29,7		
Âge médian (années) au mariage (Femmes)			22,0		
Nombre moyen d'épouses par homme marié	1,2	1,3	1,3		
Nombre moyen d'épouses par homme polygame	2,3	2,3 2,2			
Pourcentage d'hommes polygames	18,4	23,5	20,7		
Proportion de célibataires dans la population des 50	ans et plus	(%)			
Hommes	5,1	3,1	4,2		
Femmes	4,9	3,6	4,3		
National	5,0	3,3	4,3		
Proportion de célibataires définitifs dans la population	n des céliba	itaires (%)			
Hommes	1,5	0,9	1,3		
Femmes	2,0	1,8	2,0		
National	1,8	1,3	1,6		
Nombre d'hommes mariés	1 475 876	1 190 727	2 666 602		
Nombre de femmes mariées	1 812 432	1 599 984	3 412 416		
Proportion de la population en rupture d'union (%)					
Hommes	3,2	2,0	2,7		
Femmes	14,5	9,9	12,4		
National	9,8	6,7	8,5		
Proportion de mariages non déclarés à l'Etat Civil (%)	40,5	65,5	52,1		

INTRODUCTION

L'analyse de la situation matrimoniale et de la nuptialité a pour but d'appréhender les dynamiques démographiques, notamment les formes d'union et les changements matrimoniaux observés au sein de la société. En effet, le mariage occupe une place importante dans les sociétés africaines fortement attachées aux traditions et pratiques religieuses. Il joue aussi un rôle crucial dans les mutations sociales et démographiques dans la mesure où le mariage constitue généralement une étape qui acte l'entrée dans la vie féconde, surtout en Afrique.

Les modalités de formation et de rupture des unions représentent un excellent indicateur de mesure des transformations sociales que vivent les sociétés contemporaines. C'est le cas en Afrique où la mobilité professionnelle et sociale, articulée au changement de résidence, avec la généralisation de la scolarisation, se manifeste par la mise en couple, marié ou non, monogame ou polygame, et les modalités de rupture d'union.

Ainsi, l'étude des changements matrimoniaux et des modèles de nuptialité est une étape fondamentale pour cerner les mutations qui s'opèrent dans la société. En effet, toute société se perpétue en grande partie par ses institutions matrimoniales, lesquelles permettent de comprendre les comportements matrimoniaux qui s'opèrent à travers des pratiques matrimoniales. Ces dernières reliées au statut social de la femme et à la division du travail selon le sexe, ont un impact important sur le comportement des individus et l'organisation de la société.

Par conséquent, il est nécessaire de disposer de données permettant de cerner les formes et la dynamique des types de mariage existants, pour une meilleure connaissance de la situation matrimoniale. La disponibilité des informations sur les dynamiques matrimoniales contribue à l'atteinte de l'Objectif de Développement Durable n°5 « parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles». Cet objectif vise entre autres dans sa cible 5.3, à « éliminer toutes les pratiques préjudiciables tels que le mariage des enfants, le mariage précoce, forcé et les mutilations génitales féminines ».

Au Sénégal, l'arrêté n°007383 du 27 mars 2023 relatif à la protection des enfants et des jeunes femmes dans les écoles et établissements scolaires a été institué. Ainsi, pour mesurer l'impact des réformes que l'arrêté introduit, un certain nombre d'indicateurs ont été définis parmi lesquels le « pourcentage d'élèves victimes de mariage d'enfants ».

Par ailleurs, dans le cadre des résultats du DPO (Development policy Operation)/Banque mondiale, il est inscrit la nécessité de définir des situations de référence et de soutenabilité des indicateurs de performance de l'éducation. Il s'agit du « nombre de filles défavorisées (registre unique) ayant accès à une bourse d'étude » et de la « proportion de filles de moins de 16 ans ayant réintégré l'école suite à un abandon causé par un mariage ou une grossesse précoce ».



Diverses formes de mariages légaux existent, mais les plus récurrentes sont le mariage civil, célébré par l'autorité administrative compétente, le mariage religieux, scellé à la mosquée ou à l'église, et le mariage coutumier (union reconnue socialement mais non enregistrée à l'état civil). Ces formes de mariage peuvent être combinés (un même mariage peut être célébré dans ces différentes formes) et subvenir à des dates différentes.

La situation matrimoniale est mesurée dans presque toutes les opérations d'enquêtes et recensements. Toutefois, le recensement constitue la source d'information permettant de disposer de données sur la question à des niveaux d'analyse fins.

Dans le questionnaire du 5° Recensement général de la Population et de l'Habitat (RGPH-5) de 2023, la question relative à la situation matrimoniale a été posée aux individus âgés de 10 ans ou plus et l'information recueillie est basée sur la déclaration du répondant. Une telle démarche se justifie par les difficultés rencontrées dans la collecte de l'information sur la situation matrimoniale des personnes recensées.

Ce rapport est structuré en sept (7) parties. La première partie traite de la définition des concepts, la deuxième définit la méthodologie de calcul de l'âge moyen au mariage, la troisième analyse la situation matrimoniale, la quatrième examine la nuptialité, la cinquième porte sur la polygamie, la sixième revient sur les ruptures d'union et la dernière partie fait le point sur la déclaration des mariages à l'état civil.

VII.1. DEFINITION DES CONCEPTS ET INDICATEURS

Population cible de l'analyse :

La population cible de l'analyse sur l'Etat matrimonial et la nuptialité est celle âgée de 12¹ ans et plus. Cependant, au dénombrement du RGPH-5, la question a été posée à la population âgée de 10 ans et plus, afin de répondre aux besoins en données pour d'autres analyses comme celles portant sur la nuptialité des enfants (mariage précoce).

Mariage: c'est l'union légitime entre deux personnes dans des conditions prévues par la loi ou la coutume. Le mariage peut revêtir diverses formes selon la population considérée et sa définition légale ne recouvre pas nécessairement les unions telles qu'elles sont vécues par la majorité de la population. Les différentes forme de mariage identifiées sont : le mariage civil réglementé par l'État, le mariage coutumier célébré selon les traditions locales ou tribales, le mariage religieux réglementé par les institutions religieuses (Église, Mosquée, Temples, etc.), l'union libre ou consensuelle, lorsqu'aucune formalité ou cérémonie ne préside l'instauration de l'union, etc.

État matrimonial : l'état matrimonial d'un individu désigne sa situation par rapport au mariage qui peut être celle de célibataire, marié, divorcé, veuf ou union libre/concubinage.

Nuptialité: d'après le dictionnaire démographique multilingue, « l'étude de la nuptialité comprend essentiellement celle des phénomènes quantitatifs résultant directement de l'existence, au sein des populations, de mariages, ou unions légitimes, c'est-à-dire d'unions entre individus de sexes différents, instaurées dans des formes prévues par la loi ou la coutume, et conférant aux individus en cause des droits et obligations particulières. Dans la plupart des sociétés, l'instauration de ces unions légales ou coutumières est marquée par une cérémonie ou formalité spéciale, dénommée également mariage ».

Divorce: il constitue un moyen légal ou coutumier de dissolution du mariage. Le divorce résulte fréquemment d'un jugement de divorce. Dans certaines sociétés, il peut être la conséquence de la répudiation de l'un des conjoints par l'autre. Les divorcés, ou personnes divorcées sont ceux dont le mariage a été dissout par divorce, c'est-à-dire rompu sans décès du conjoint.

Divortialité: elle renvoie au phénomène démographique en rapport avec les divorces. Elle met en relation les divorces avec l'effectif de la population et permet d'étudier la fréquence et les caractéristiques des divorcés dans cette population. L'indicateur conjoncturel de divortialité indique le nombre de divorces dans une promotion fictive de mariages dont les taux de divorces seraient à chaque durée de mariage égaux à ceux observés l'année considérée. Il peut différer de la proportion finale de couples divorcés dans une promotion de mariage.

¹ Le choix des 12 ans se justifie par un souci de comparabilité avec le recensement 2013.



_

Rupture d'union : le terme de ruptures d'union renvoie à toutes les personnes ayant vécu au moins une fois dans le cadre d'une union légalement reconnue ou consensuelle et qui ne le sont plus au moment du recensement. Diverses formes de ruptures d'union existent. Certaines induisent la dissolution définitive de l'union, tandis que d'autres correspondent plutôt à une interruption temporaire de la cohabitation. En général, deux principaux modes de ruptures d'union sont retenus en fonction de la forme de l'union et de la cause de la rupture. Il s'agit du divorce et du veuvage.

Célibataire : c'est toute personne qui ne s'est jamais mariée, quel que soit son âge. Le célibat est un événement non renouvelable (on est célibataire une seule fois dans sa vie).

Célibat définitif: il indique le nombre d'individus qui restent définitivement célibataires. Généralement, dans une table de nuptialité, le dernier terme noté C50 (le nombre de célibataires à 50 ans) n'est pas nul. Ainsi, le rapport entre le nombre de célibataires à 50 ans et le nombre de célibataires à 15 ans est appelé fréquence du célibat définitif. Il s'obtient par la formule ci-dessous :

$$F = \frac{c_{50}}{c_{15}}$$

Intensité de la nuptialité : c'est le complément à l'unité du célibat définitif. Il mesure l'intensité de la nuptialité des célibataires. Il est défini aussi comme le nombre moyen de mariages par personne. Sa formule est :

$$l=1-\frac{c_{50}}{c_{15}}$$

Polygamie : elle désigne un régime matrimonial dans lequel un individu est marié à plusieurs conjoints.

Intensité de la polygamie : c'est le nombre moyen d'épouses par homme polygame.

Âge moyen au premier mariage : l'âge moyen au premier mariage (AMPM) est l'âge auquel les non-célibataires ont contracté un premier mariage (ou, dans la pratique, se sont mariés avant un âge limite défini à l'avance). Autrement dit, c'est le nombre moyen d'années vécu dans le célibat par ceux qui finissent par se marier. Dans le cas de cette étude, l'AMPM est calculé selon la méthode de Hajnal.

VII.2. METHODE HAJNAL

VII.2.1. DESCRIPTION DE LA METHODE

L'absence d'information sur l'âge des individus lors de leur premier mariage dans le recensement nous conduit à recourir à la méthode indirecte proposée par Hajnal² pour son estimation. La méthode est basée sur l'estimation du nombre moyen d'années que les individus d'une cohorte fictive qui finissent par se marier ont passé dans le célibat. Elle s'appuie sur la formulation de deux hypothèses fondamentales au préalable :

- l'indépendance entre la nuptialité et les phénomènes démographiques que sont la mortalité et la migration;
- la stabilité de la nuptialité dans le temps, c'est-à-dire, l'intensité et le calendrier de la nuptialité doivent être invariables pour toutes les générations. Cela suppose que les probabilités par année d'âge de se marier sont constantes dans les groupes d'âge.

L'âge moyen au premier mariage, obtenu avec la méthode de Hajnal, est calculé à partir de la proportion des célibataires, c'est à dire de personnes qui ne se sont jamais mariées, dans chaque groupe d'âge, souvent quinquennal la plupart du temps comme dans le cadre de cette étude.

Toutefois, il convient de signaler que dans l'analyse de la nuptialité, il est très courant de considérer 15 ans exacts comme l'âge minimal en deçà duquel, il n'y a pas de mariages au sein d'une cohorte d'individus ; et 50 ans exacts comme l'âge au-delà duquel aucun mariage n'a eu lieu. Cela est justifié par le fait que dans la plupart des sociétés, la fréquence des mariages est généralement négligeable en dehors de l'intervalle [15-50 ans].

Cependant, il faut tout de même noter que tout autre intervalle [x,y] en fonction des réalités intrinsèques du pays ou de la société que l'on étudie peut être considéré. Dans le cadre de ce rapport, le postulat de départ est qu'aucun premier mariage n'intervient après l'âge de 50 ans ou avant celui de 15 ans. En d'autres termes, un individu qui demeure célibataire jusqu'à l'âge de 50 ans ne va plus se marier et les mariages sont scellés qu'à partir de 15 ans. L'âge moyen au premier mariage peut être désagrégé pour chaque sexe, région, milieu de résidence, etc.

Le procédé de calcul de l'âge moyen au premier mariage avec la méthode de John Hajnal comprend cinq étapes décrites ci-après.

Etape 1 : Calcul des proportions de célibataires

Pour cette étape, le nombre de célibataires dans chaque groupe d'âge [x, x+4] est divisé par l'effectif total de la population de ce même groupe d'âge. Cette proportion est notée $P_{(X,X+4)}$

-



² Manuel X des Nations Unies

Etape 2 : Calcul du nombre d'années-personnes vécues dans le célibat

À cette étape, la somme des proportions des célibataires dans les différents groupes d'âge est faite jusqu'au groupe d'âge 45 à 49 ans (septième groupe) et le total obtenu est multiplié par le chiffre 5, qui est l'amplitude de chaque classe [x,x+4]. Notons **R1** cette somme :

R1=5 $\sum P_{(X,X+4)}$ avec x appartenant à l'ensemble {15, 20, 25, 30, 35, 40, 45}

Etape 3 : Estimation de la proportion des non-célibataires

Pour estimer la proportion des personnes restées célibataires jusqu'à l'âge de 50 ans, la moyenne des proportions des célibataires des groupes d'âge [45-49 ans] et [50-54 ans] est faite. Notons le **R3**:

$$R3=(P_{(45,49)}+P_{(50,54)})/2$$

La proportion des personnes qui se sont mariées en un moment quelconque, est considérée comme étant exactement le complément de R3. Notons le **R4** :

R4=1-R3

Etape 4 : Calcul du nombre d'années-personnes vécues par la proportion de personnes qui sont restées célibataires

Le temps total que la proportion des personnes encore célibataires à l'âge de 50 ans, a passé dans le célibat, noté R5, est déterminé par la formule :

R5=50R3

Etape 5 : Calcul de l'âge moyen au premier mariage (AMPM)

L'âge moyen au premier mariage est obtenu avec la formule ci-dessous :

AMPM = (15 + R1 - R5)/R4

NB: Le chiffre 15 qui figure dans cette formule est le nombre d'années-personnes vécues dans le célibat depuis la naissance jusqu'à l'âge de 15 ans par cohorte initiale considérée. Par conséquent, l'âge moyen au premier mariage est calculé à partir de 15 ans, considéré comme l'âge à partir duquel les mariages sont scellés.

VII.2.2. LIMITES DE LA METHODE DE HAJNAL

Cette méthode présente une limite commune à toutes les méthodes d'analyse transversale. Il s'agit de la distorsion qui résulte des biais liés au recourt à la cohorte fictive qui remet en cause l'hypothèse de la stabilité de la nuptialité dans le temps dans le cas du calcul de l'âge moyen au premier mariage. En effet, selon Wattelar et al (2016), la durée moyenne d'éventualité mesurée en analyse transversale ne dépend pas seulement du calendrier réel du phénomène par cohorte, mais subit également l'influence d'une modification de l'intensité du phénomène d'une cohorte à l'autre.



Par ailleurs, les effectifs des célibataires peuvent être sur-estimés par suite d'une mauvaise déclaration de l'état matrimonial de veuf et de divorcé, confondu avec celui de célibataire. Ce qui aura tendance a sur-estimé l'AMPM. Ainsi d'après Gubry (1984), le calcul de l'AMPM à l'aide des proportions de célibataires issues d'un recensement, avec la Méthode de Hajnal, peut faire l'objet d'une interprétation très hasardeuse dès que les hypothèses sur la stabilité de la nuptialité dans le temps et l'indépendance entre migration et nuptialité ne sont pas vérifiées.

VII.3. EVALUATION DE LA QUALITE DES DONNEES

L'évaluation de la qualité des données consiste en une appréciation des variables d'analyse par rapport aux questions posées lors du dénombrement et en fonction des taux de non-réponse) y afférents. Les taux de non réponse des variables retenues pour l'étude permettent de déceler les erreurs éventuelles qui peuvent entacher la fiabilité des résultats issus des analyses. En effet, un taux de non réponse supérieur à 10%, affecte sensiblement la précision des indicateurs, Ainsi, pour qu'une variable soit retenue, il faut que son taux de non-réponse soit relativement faible (c'est-à-dire inférieur à 10%).

La proportion de non-réponse permet de mesurer la couverture statistique des variables considérées et d'apprécier le degré de compréhension des questions, aussi bien par les agents recenseurs que pour la population à propos des variables (état matrimonial, présence du conjoint dans le ménage et déclaration de mariage à l'Etat civil). Pour ce faire, un tri-à-plat de toutes ces variables d'analyse est réalisé et si la compréhension de ces acteurs susmentionnés est bonne, une faible proportion de non déclarés sur ces variables est enregistrée.

Le tableau ci-dessous rend compte des taux de non-réponse pour chacune des variables d'analyse utilisées dans ce rapport. Il ressort de l'évaluation de leur complétude que toutes les variables sont bien couvertes. En effet, toutes les cibles et catégories concernées ont répondu aux questions. Ainsi, il n'existe pas de valeurs manquantes pour l'ensemble des variables d'analyse.

Tableau VII-1 : Examen de la qualité des variables d'analyse

N° d'ordre	Libellé de la variable	Nom de variable	(a) Cas valides	(b) Cas manquants	(c) Taux de valeurs manquantes (%)
1.	Etat matrimonial	B41	12 588 519	0	0%
2.	Présence du conjoint dans le ménage	B41A	3415061	0	0%
3.	Déclaration du mariage à l'Etat Civil	B42	3 415 061	0	0%

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

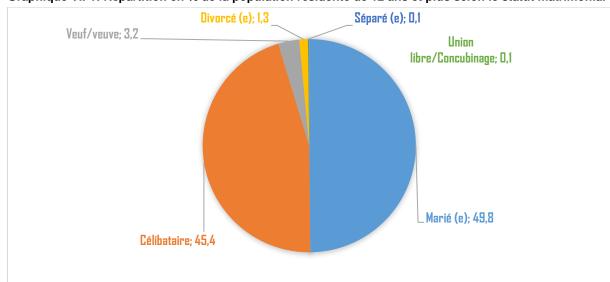
NB : Le taux de systèmes manquants est calculé par : c = [b/(a+b)]*100

VII.4. SITUATION MATRIMONIALE

Cette section traite de la situation matrimoniale de la population résidente au Sénégal âgée de 12 ans ou plus.

VII.4.1. GENERALITES

En 2023, près de la moitié de la population résidente, âgée de 12 ans ou plus, est mariée (49,8%). L'autre moitié se répartit entre les célibataires (45,4%), les veufs/veuves (3,2%), les divorcés(es) (1,3%), les séparés(es) (0,1%) et les unions libres/concubinages (0,1%), (**Graphique VII-1**).



Graphique VII-1: Répartition en % de la population résidente de 12 ans et plus selon le statut matrimonial

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

Cette situation globale diffère lorsque l'état matrimonial des hommes est comparé à celui des femmes, comme l'illustrent le **Graphique VII-2** et le **Graphique VII-3**. En effet, plus de la moitié des femmes (54,8%) âgée de 12 ans et plus est mariée et 37,1 % sont célibataires. Par contre, la majorité des hommes (54,1%) sont des célibataires et les mariés représentent 44,6%.

Les proportions de veufs ou divorcés sont plus élevées chez les femmes que chez les hommes. Elles s'élèvent respectivement à 5,9% et à 1,9% chez les femmes, contre respectivement 0,5% et 0,7% chez les hommes. Les séparés quant à eux représentent les mêmes proportions chez les hommes comme chez les femmes (0,1%). Par ailleurs, il faut noter que chez les hommes, il n'y a presque pas de statut d'union libre.

Divorcé (e); 1,9

Séparé (e); 0,1

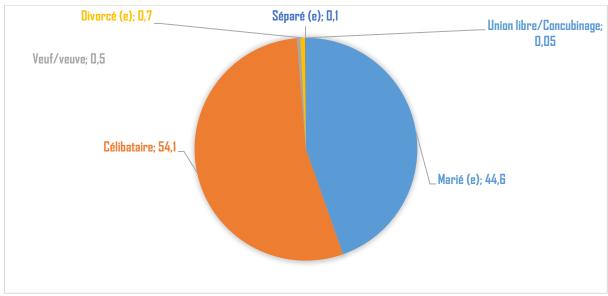
Union

libre/Concubinage; 0,1

Marié (e); 54,8

Graphique VII-2: Répartition en % de la population résidente féminine de 12 ans et plus selon le statut matrimonial





Source: ANSD. RGPH-5, 2023

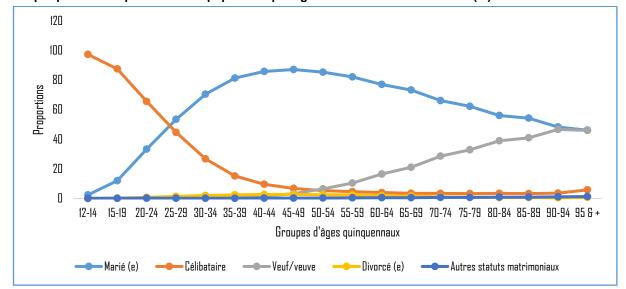
VII.4.2. LA SITUATION MATRIMONIALE DE LA POPULATION SELON L'AGE

La situation matrimoniale de la population évolue en fonction de son âge. Chez les personnes mariées, la proportion augmente en fonction de l'âge. À 12 ans, la part des mariés dans la population résidente âgée de 12 ans et plus est quasiment nulle. En plus, plus l'âge augmente, plus la proportion de personnes mariées augmente jusqu'à atteindre son maximum vers 40 ans, où environ 80% de la population est mariée. Au-delà de cet âge, la proportion diminue légèrement jusqu'aux environs de 90 ans, où elle se stabilise. (**Graphique VII-4**)

Pour les célibataires, la tendance s'inverse : leur proportion diminue avec l'âge. À 12 ans, la quasi-totalité de la population résidente de 12 ans et plus est célibataire. Plus l'âge augmente, plus cette proportion diminue. À partir de 45 ans, la proportion de célibataires est presque nulle (**Graphique VII-4**).

La proportion de personnes divorcées reste faible à tous les âges, avec une légère augmentation à partir de 24 ans jusqu'à environ 49 ans. Au-delà de cet âge, elle diminue à nouveau pour tendre vers zéro. (**Graphique VII-4**)

En ce qui concerne les veuves, leur proportion augmente avec l'âge. De 12 à 44 ans, elle est presque nulle, mais à partir de 45 ans, elle augmente rapidement en fonction de l'âge pour se stabiliser autour de 90 ans. (**Graphique VII-4**).



Graphique VII-4: Répartition de la population par âge selon le statut matrimonial (%)

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

VII.4.3. SITUATION MATRIMONIALE DE LA POPULATION SELON L'AGE ET LE SEXE

Quel que soit le sexe, la situation matrimoniale varie considérablement en fonction de l'âge. La proportion des personnes mariées augmente jusqu'à un certain âge, avant de diminuer. Il est à noter que cette augmentation est plus précoce chez les femmes. En effet, elle passe de 3,2% entre 12 et 14 ans à 84,4% entre 40 et 44 ans, où elle atteint son maximum (85,6%). Ensuite, elle diminue légèrement jusqu'à atteindre 26,6% chez les femmes âgées de 95 ans et plus. En revanche, chez les hommes, l'augmentation de la proportion des mariés est faible entre 12 et 24 ans, puis se poursuit jusqu'à 65-69 ans où elle atteint son maximum (92,8%), avant de diminuer légèrement. Par ailleurs, chez les femmes, c'est entre 20 et 24 ans qu'un peu plus de la moitié est mariée, tandis que chez les hommes, cette proportion se situe entre 30 et 34 ans (**Tableau VII-2**).

La proportion des célibataires baisse en fonction de l'âge. Plus l'âge augmente, plus elle est faible. La décroissance de cette proportion est plus marquée chez les femmes aux premiers

âges (entre 12 et 19 ans). Entre 50 et 54 ans, seuls 5,8% des hommes et 4,8% des femmes sont célibataires (**Tableau VII-2**).

Entre 12 et 19 ans, la proportion des divorcés ou veufs est nulle chez les hommes. De plus, quel que soit le sexe, la proportion des veufs augmente avec l'âge. Il existe également un écart considérable entre hommes et femmes sur les proportions, et ce, quel que soit le groupe d'âge. En effet, entre 60 et 64 ans, 30,2% des femmes sont veuves, alors que chez les hommes, elle est de 1,9%. Par ailleurs, la proportion des divorcés varie avec l'âge. Elle augmente et atteint son maximum aux alentours de 40-44 ans chez les femmes (3,9%) et de 55-59 ans chez les hommes (1,7%), avant de diminuer. Au-delà de 70 ans, la proportion des divorcés chez les hommes et chez les femmes sont semblables (**Tableau VII-2**).

Tableau VII-2: Répartition de la population par âge selon le statut matrimonial et le sexe

	Marié (e)		Célibataire		Veuf/Ve	/euf/Veuve Divorcé(e)		Autres 3 matrimoniaux		Tot	al	
AGE (an)	Masculin (%)	Féminin (%)	Masculin (%)	Féminin (%)	Masculin (%)	Féminin (%)	Masculin (%)	Féminin (%)	Masculin (%)	Féminin (%)	Masculin (effectif)	Féminin (effectif)
12-14'	1,7	3,2	98,3	96,5	0	0,1	0	0,1	0	0,2	690 632	675 433
15-19'	3,8	20,2	96,1	79,2	0	0,1	0	0,3	0,1	0,2	1 027 889	1035 009
20-24'	13,7	51,6	85,9	46,9	0,1	0,2	0,2	1,2	0,1	0,2	818 966	889 061
25-29'	34,4	71	64,9	26,2	0,1	0,4	0,4	2,2	0,1	0,1	644 229	705 802
30-34'	59,6	80,7	39,1	15,3	0,2	0,8	0,9	3,1	0,1	0,2	581 281	620 868
35-39'	77,3	85,2	21,1	9,7	0,2	1,4	1,3	3,5	0,1	0,2	504 496	531 200
40-44'	86,2	85,6	11,8	7,2	0,4	3,1	1,6	3,9	0,1	0,2	419 841	400 547
45-49'	89,9	84,4	7,8	5,7	0,5	5,8	1,6	3,8	0,1	0,3	317 452	317 149
50-54'	91,7	79,5	5,8	4,8	0,8	11,9	1,6	3,4	0,1	0,4	270 699	288 260
55-59'	92,1	73,1	4,9	4,4	1,2	18,8	1,7	3,1	0,1	0,6	188 648	205 377
60-64'	92,6	62,6	3,9	4,1	1,9	30,2	1,5	2,3	0,2	0,8	187 577	201 128
65-69'	92,8	53,8	3	3,9	2,6	39,7	1,4	1,8	0,2	0,8	129 139	129 036
70-74'	91,9	42,2	2,7	4	4,1	51,5	1,1	1,1	0,3	1,2	100 061	107 365
75-79'	91	35,8	2,3	4,1	5,5	58,3	0,9	0,8	0,3	1	47 305	51 125
80-84'	88	29,9	2,4	4,2	8,5	64	0,7	0,6	0,4	1,3	31 360	38 226
85-89'	86,2	27	2,4	4,1	10,4	67,1	0,6	0,5	0,3	1,3	13 320	15 551
90-94'	81,1	24,3	3,1	3,9	14,7	70	0,4	0,4	0,7	1,4	6 662	9 112
95 & +	74,8	26,6	6,2	5,5	17,6	65,5	0,7	0,6	0,7	1,7	3 955	5 771
Sénégal	44,6	54,8	54,1	37,1	0,5	5,9	0,7	1,9	0,1	0,3	5 983 512	6 226 020

Source: ANSD.RGPH-5, 2023

VII.4.4. SITUATION MATRIMONIALE SELON LE MILIEU ET LA REGION DE RESIDENCE

VII.4.4.1. Situation matrimoniale selon le milieu de résidence et le

Dans l'ensemble, la proportion des personnes mariées est plus élevée en milieu rural (53,4%), tandis que celles des célibataires (47,6 %) et des divorcés (1,8 %) sont plus élevées dans le

³ Les autres états matrimoniaux renvoient aux « séparés » et « en union libre (concubinage) »



19

milieu urbain. Cette situation reste la même, quel que soit le sexe. En effet, 60,5 % des femmes résidant en milieu rural sont mariées, contre 50,6 % pour le milieu urbain. Les femmes célibataires du milieu rural représentent 32,4 %, alors que celles du milieu urbain représentent 40,6 %. La proportion des femmes divorcées est plus de deux fois plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural (2,7 % contre 1,0 %) (

Tableau VII-3).

Par ailleurs, chez les hommes, la situation matrimoniale selon le milieu de résidence est semblable à celle des femmes, cependant les différences de proportion sont plus faibles.

Tableau VII-3: Répartition de la population âgée de 12 ans et plus, selon le statut matrimonial, le sexe et le milieu de résidence

			Statut	matrimonial		
Sexe	Marié (e)	Célibataire	Veuf/Veuve	Divorcé(e)	Autres statuts matrimoniaux	Ensemble
			Urbain			
Masculin (%)	43,4	55,1	0,5	0,9	0,1	100
Féminin (%)	50,6	40,6	5,9	2,7	0,2	100
Ensemble (%)	47,1	47,6	3,3	1,8	0,1	100
Effectif	3 288 307	3 326 450	230 646	126 224	10 132	6 981 759
			Rural			
Masculin (%)	46,1	52,8	0,5	0,4	0,1	100
Féminin (%)	60,5	32,4	5,7	1,0	0,4	100
Ensemble (%)	53,4	42,5	3,1	0,7	0,3	100
Effectif	2 790 711	2 222 768	164 359	36 530	13 405	5 227 773

Source: ANSD.RGPH-5, 2023

VII.4.4.2. Situation matrimoniale selon la région de résidence et le sexe

La situation matrimoniale varie selon la région de résidence. En effet, les régions de Kaffrine (55,2%,), Kédougou (54,7%), Louga (54,4%) et Tambacounda (54,2%), enregistrent les proportions de personnes mariées les plus élevées. Cependant, les proportions d'individus mariés le moins élevées sont notées dans les régions de Ziguinchor (40,8%) et Dakar (46,8%). Par ailleurs, les proportions les plus élevées de célibataires et de veufs/veuves, (respectivement 53,1% et 4,5%) sont observées dans la région de Ziguinchor. Tandis que celles de Dakar (2,2%), Matam (1,5%) et Saint Louis (1,4%), se distinguent par les proportions de divorcés les plus élevées.

Tableau VII-4: Répartition de la population âgée de 12 ans et plus par la région selon le statut matrimonial

	Statut matrimonial										
Région	Marié (e)	Célibataire	Veuf/Veuve	Divorcé(e)	Autres statuts matrimoniaux	Total					
	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(effectif)					
Dakar	46,8	47,8	3	2,2	0,1	3010 269					
Ziguinchor	40,8	53,1	4,5	1,3	0,2	431 445					
Diourbel	52,4	43	3,3	1	0,2	1343 282					
Saint-Louis	50,7	44,4	3,4	1,4	0,1	806 791					
Tambacounda	54,2	42,1	2,7	0,8	0,2	620 594					
Kaolack	50,4	44,9	3,5	1	0,2	846 922					
Thiès	48,1	47,4	3,1	1,2	0,1	1703 494					
Louga	54,4	41	3,4	0,9	0,3	745 368					
Fatick	48,8	46,6	3,5	0,8	0,2	581 759					
Kolda	53,5	42,5	2,8	0,8	0,3	578 717					
Matam	50,4	44,3	3,5	1,5	0,3	515 439					
Kaffrine	55,2	40,8	3,1	0,7	0,3	502 463					
Kédougou	54,7	41,4	2,5	0,8	0,6	157 877					
Sédhiou	48	47,8	3,4	0,6	0,2	365 112					
Sénégal	49,8	45,4	3,2	1,3	0,2	1 2209 532					

Il ressort de l'analyse des résultats que, quelle que soit la région de résidence, les proportions de femmes mariées, divorcées ou veuves sont plus élevées que celles des hommes. La région de Diourbel se singularise par une plus forte proportion de femmes parmi les mariés (59,5%). En revanche, la région de Matam affiche les proportions les plus élevées de veuves parmi les veufs/veuves (94,2%) et de divorcés de sexe féminin (80,9%) parmi les divorcés. Par ailleurs, les hommes présentent les proportions de célibataires les plus élevées dans toutes les régions, avec la région de Kédougou en tête qui a une proportion de célibataires atteignant 67,3%.

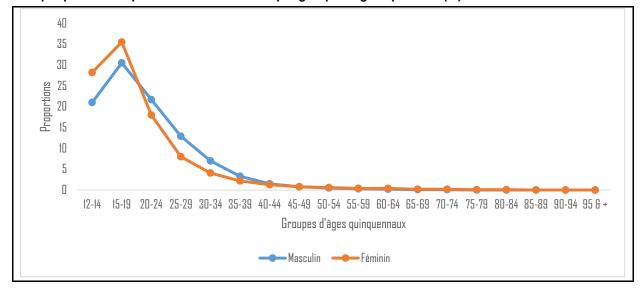
Tableau VII-5: Répartition de la population âgée de 12 ans et plus par région selon le statut matrimonial et le sexe

		STATUT MATRIMONIAL													
		Marié (e) Célibataire Veuf/Veuve Divorcé(e)		é(e)	Autres statuts matrimoniaux										
Région	(%) Homme	Femme (%)	Effectif	(%) Homme	Femme (%)	Effectif	Homme	Femme (%)	Effectif	(%) ewwe	Femme (%)	Effectif	Homme (%)	Femme (%)	Effectif
Dakar	47,6	52,4	1408 965	55,3	44,7	1440 262	8,3	91,7	91 412	23,9	76,1	66 779	32,4	67,6	2 851
Ziguinchor	45	55	176 198	59,4	40,6	229 132	9,4	90,6	19 510	32,8	67,2	5 616	33,9	66,1	988
Diourbel	40,5	59,5	703 793	57,3	42,7	577 441	7,5	92,5	44 752	28,2	71,8	13 972	21,3	78,7	3 324
Saint-Louis	44,1	55,9	409 211	58,6	41,4	358 235	7,1	92,9	27 051	23,8	76,2	11 123	29,1	70,9	1 171
Tambacounda	43,2	56,8	336 144	61,3	38,7	261 270	8,9	91,1	16 573	27,9	72,1	5 154	33,6	66,4	1 453
Kaolack	41,8	58,2	426 649	59,6	40,4	380 456	6,2	93,8	29 614	26,8	73,2	8 645	19,4	80,6	1 558
Thiès	44,8	55,2	819 995	58	42	806 761	8,2	91,8	53 585	28,1	71,9	20 818	30,1	69,9	2 336
Louga	42,3	57,7	405 462	58,6	41,4	305 394	8	92	25 576	26,9	73,1	6 982	28,5	71,5	1 954
Fatick	41,7	58,3	284 079	59	41	271 358	7,7	92,3	20 448	31	69	4 431	31,1	68,9	1 443
Kolda	42,5	57,5	309 499	62,8	37,2	246 030	8,3	91,7	16 410	30,2	69,8	4 785	25,9	74,1	1 994
Matam	41,9	58,1	259 931	60,2	39,8	228 084	5,8	94,2	18 182	19,1	80,9	7 832	24,5	75,5	1 410
Kaffrine	42,4	57,6	277 278	62	38	204 864	6,8	93,2	15 606	28	72	3 356	20,2	79,8	1 359
Kédougou	46,4	53,6	86 432	67,3	32,7	65 344	9,5	90,5	3 949	32,6	67,4	1 218	50,1	49,9	934
Sédhiou	41,4	58,6	175 382	61,2	38,8	174 589	6,7	93,3	12337	31,9	68,1	2 043	22	78	760
Sénégal	43,9	56,1	6 079 018	58,3	41,7	5 549 220	7,8	92	395 005	25,9	74,1	162 754	27,9	72,1	23 537



VII.4.5. ANALYSE DE LA SITUATION DES CELIBATAIRES

L'analyse de l'allure de la courbe du Graphique VII-5 montre qu'aux plus jeunes âges, la proportion de femmes célibataires est largement supérieure à celle des hommes. Par ailleurs, quand l'âge augmente, la proportion des célibataires diminue. Cette baisse est plus rapide chez les femmes, notamment entre 19 et 27 ans. En revanche, chez les hommes, elle est plus lente dans cette tranche d'âges. Entre 40 et 44 ans, la proportion des célibataires tend vers 0 et à partir de 50 ans, elle est presque nulle, aussi bien chez les hommes que chez les femmes.

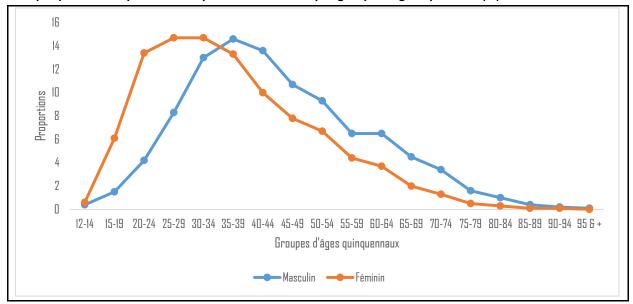


Graphique VII-5: Répartition des célibataires par groupe d'âge et par sexe (%)

Source: ANSD.RGPH-5, 2023

VII.4.6. ANALYSE DE LA SITUATION DES PERSONNES MARIEES

La situation matrimoniale évolue en fonction de l'âge, quel que soit le sexe. Les courbes du Graphique VII-6 mettent en évidence un écart entre les hommes et les femmes, en ce qui concerne le calendrier du mariage. En effet, chez les femmes, entre 12 et 20 ans, la proportion des mariées évolue très rapidement, tandis qu'entre 20 et 34 ans, elles continuent d'augmenter mais à un rythme moins soutenu. Au-delà de cet âge, la proportion diminue progressivement. Chez les hommes, la même tendance est observée mais avec un décalage d'une dizaine d'années (10 ans).



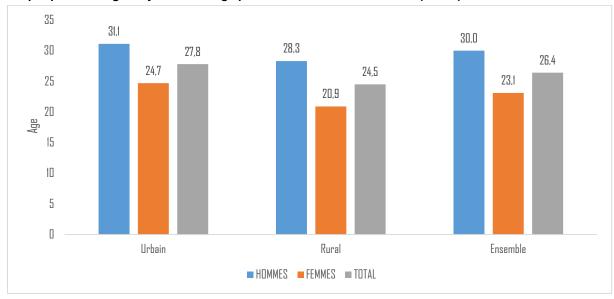
Graphique VII-6: Répartition des personnes mariées par groupe d'âge et par sexe (%)

VII.5. NUPTIALITÉ

Cette partie aborde l'analyse du calendrier de nuptialité à travers l'évolution de l'âge moyen au premier mariage et le célibat définitif. L'analyse permet de déceler les changements qui s'opèrent dans le marché matrimonial et caractérise le modèle de nuptialité à travers une appréciation de la précocité ou non des entrées en union. Analyse de l'âge moyen au premier mariage selon le sexe.

VII.5.1. ANALYSE DE L'AGE MOYEN AU PREMIER MARIAGE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE.

L'analyse des résultats du RGPH-5 montre que l'âge moyen au premier mariage s'élève à 26,4 ans au Sénégal. Il est plus élevé chez les hommes (30,1 ans), comparés aux femmes (23,1 ans), soit un écart d'âge de moyen de 7,0 années. L'analyse selon le milieu de résidence révèle une précocité des unions en milieu rural comparé au milieu urbain. En moyenne les citadins se marient plus tardivement que les ruraux. En effet, les âges moyens au premier mariage s'établissent à 27,8 ans en milieu urbain contre 24,5 ans en zone rurale. Les écarts entre les âges moyens au premier mariage notés chez les hommes (31,1 ans) et chez les femmes (24,7 ans) résidant en milieu urbain (soit 6,4 ans) sont inférieurs à ceux observés chez leurs homologues hommes (28,3 ans) et femmes (20,9 ans) vivant en milieu rural (soit 7,4 ans d'écart). Quel que soit le milieu de résidence, les hommes se marient plus tardivement que les femmes (**Graphique VII-7**).



Graphique VII-7: Âge moyen au mariage par sexe et milieu de résidence (année)

VII.5.2. ANALYSE DE L'AGE MOYEN AU PREMIER MARIAGE SELON LA REGION

L'analyse de l'AMPM permet de faire ressortir trois groupes de région.

Le premier groupe est composé des régions dans lesquelles les entrées en union sont relativement tardives, avec des AMPM plus élevés. Il s'agit des régions de Ziguinchor (29,3 ans), Dakar (28,8 ans) et Thiès (27,5 ans).

Le deuxième groupe est constitué des régions où les AMPM se situent entre 25,0 et 26,0 ans (légèrement en dessous de la moyenne nationale). Il est composé des régions de Saint Louis (26,2 ans), Fatick (26 ans), Sédhiou (25,7 ans), Kaolack (25,3 ans), Diourbel (25,2 ans).

Le dernier groupe est constitué des régions où les AMPM sont les plus bas (moins de 25 ans). Il est composé des régions de Matam (24,9 ans), Louga (24,7 ans), Kédougou (24,3 ans), Kolda (23,9 ans), Tambacounda (23,8 ans) et Kaffrine (23,4 ans). Dans ces régions, les individus se marient plus tôt (Cf. **Tableau VII-6** et **Graphique VII-8**).

Une analyse selon le sexe indique que, quelle que soit la région, l'entrée en union des femmes est plus précoce que celle des hommes, avec des écarts plus prononcés dans les régions de Kaolack, Sédhiou, Matam, Kédougou et Kaffrine (entre 7,6 et 7,7 ans). La région de Kaffrine reste celle où l'entrée en union des femmes est la plus précoce au Sénégal (19,8 ans), suivie de très près par celles de Kédougou (20,3 ans), Kolda (20, 4 ans) et Tambacounda (20,6 ans).

À l'instar du niveau national, un relèvement de l'AMPM des hommes et des femmes est observé dans toutes les régions en 2023 comparé à 2013, à l'exception des régions de Dakar et Ziguinchor où de légères baisses sont notées, quel que soit le sexe.

Tableau VII-6: Âge moyen au premier mariage par sexe et région

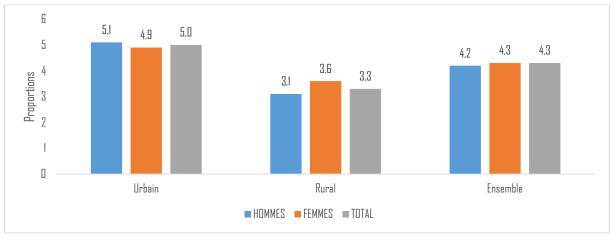
Région	Homme	Femme	Ensemble
Ziguinchor	32,9	25,7	29,3
Dakar	31,7	26,3	28,8
Thiès	30,9	24,2	27,5
Saint Louis	30	22,7	26,2
Fatick	29,9	22,4	26
Sédhiou	29,6	22	25,7
Kaolack	29,3	21,6	25,3
Diourbel	29	22	25,2
Matam	28,8	21,3	24,9
Louga	28,2	21,7	24,7
Kédougou	27,9	20,3	24,3
Kolda	27,6	20,4	23,9
Tambacounda	27,3	20,6	23,8
Kaffrine	27,4	19,8	23,4
Sénégal	30	23,1	26,4

VII.5.3. ANALYSE DU CELIBAT DEFINITIF

La proportion de célibataires définitifs parmi les individus âgés de 50 ans et plus s'établit à 4,3% (Cf. **Graphique VII-8**). Elle est quasiment la même chez les hommes (4,2%) que chez les femmes (4,3%). Ces proportions ont augmenté de près d'un point de pourcentage par rapport à 2013, année durant laquelle elles s'élevaient respectivement à 3,3% dans l'ensemble, soit 3,4% chez les hommes et 3,3% chez les femmes.

L'analyse selon la zone de résidence révèle que ce phénomène est plus récurrent en milieu urbain (5,0%) où 5,1% des hommes âgés de 50 ans et plus et 4,9% des femmes du même âge sont concernés. En milieu rural, 3,3% des individus âgés de 50 ans et plus ne se sont jamais mariés, avec une proportion notée chez les femmes (3,6%) légèrement plus élevée que celle relevée chez hommes (3,1%). En outre, il faut souligner que, quel que soit le milieu de résidence et quel que soit le sexe, le célibat définitif a légèrement augmenté par rapport à 2013.

Graphique VII-8: Proportion de célibataires dans la population de 50 ans et plus par sexe et milieu de résidence (%)



La proportion des individus âgés de 50 ans et plus dans la population des célibataires se chiffre à 1,6%. Elle est plus élevée chez les femmes (2,0%) que chez les hommes (1,3%). Une analyse selon le milieu de résidence indique que la proportion des individus concernés par le célibat définitif parmi les célibataires est légèrement plus élevée en milieu urbain (1,8%) qu'en milieu rural (1,3%). La même tendance est notée, quel que soit le sexe (**Graphique VII-9**).

2,5 2.0 2.0 2 1,8 1.8 1.6 1,5 ³roportions 1,5 1,3 1,3 0,9 0,5 Urbain Ensemble Rural ■ HOMMES ■ FEMMES ■ TOTAL

Graphique VII-9: Proportions de célibataires de 50 ans et plus dans la population des célibataires par sexe et milieu de résidence (%)

Source: ANSD.RGPH-5, 2023

Selon la région de résidence, la proportion d'individus de sexe masculin âgés de 50 ans et plus qui demeurent toujours célibataires dans la population des hommes âgés de 50 ans est plus élevée dans les régions de Ziguinchor (7,9%), Dakar (5,8%), Thiès (4,4%) et Kédougou (4,1%). Par contre, les proportions les plus faibles sont notées à Matam (2,5%), Louga (2,7%) et Kaffrine (2,9%). S'agissant des femmes, les proportions les plus élevées sont obtenues à Dakar (5,6%) et Ziguinchor (5,2%), Kaffrine (4,5%), Saint Louis (4,3%), Kaolack (4,3%) et Thiès (4,0%). Les femmes célibataires sont moins nombreuses dans la population féminine âgée de 50 ans et plus à Kolda (2,3%) et à Kédougou (2,6%), (**Tableau VII-7**).

Tableau VII-7: Proportion des célibataires dans la population de 50 ans et plus par sexe et région

Dánian	Se	Fucemble	
Région	Masculin	Féminin	Ensemble
Dakar	5,8%	5,6%	5,7%
Ziguinchor	7,9%	5,2%	6,4%
Diourbel	3,3%	3,8%	3,6%
Saint-Louis	3,3%	4,3%	3,8%
Tambacounda	3,5%	3,6%	3,6%
Kaolack	3,7%	4,3%	4,0%
Thiès	4,4%	4,0%	4,2%
Louga	2,7%	3,7%	3,3%
Fatick	3,7%	3,8%	3,8%
Kolda	3,1%	2,3%	2,7%
Matam	2,5%	3,5%	3,0%
Kaffrine	2,9%	4,5%	3,7%
Kédougou	4,1%	2,6%	3,4%
Sédhiou	3,3%	3,5%	3,4%
Sénégal	4,2%	4,3%	4,3%

L'analyse du célibat définitif restreinte à la population des célibataires de sexe masculin, fait apparaître que la proportion d'individus âgés de 50 ans et plus qui ne se sont jamais mariés est plus élevée dans les régions de Dakar (1,8%) et Ziguinchor (2,1%). Le même constat est fait lorsqu'il s'agit des femmes, environ 2,0% dans chacune de ces deux régions, de même qu'à Saint louis, Kaolack, Thiès, Louga et Kaffrine (**Tableau VII-8**).

En résumé, il ressort de l'analyse que le célibat définitif touche plus les régions de Ziguinchor, Dakar, Thiès, Kaolack et Saint Iouis. Par contre, il est moins fréquent dans les régions de Matam et Kolda. Toutefois, à Kaffrine, il concerne plus les femmes et est moins fréquent chez les hommes.

Tableau VII-8 : Proportion de célibataires définitifs dans la population de célibataires par sexe et région

Dágian	Sc	exe	Ensemble
Région	Masculin	Féminin	Ensemble
Dakar	1,8%	2,3%	2,0%
Ziguinchor	2,1%	2,5%	2,3%
Diourbel	1,1%	1,9%	1,4%
Saint-Louis	1,1%	2,1%	1,5%
Tambacounda	1,0%	1,6%	1,2%
Kaolack	1,0%	2,0%	1,4%
Thiès	1,4%	1,8%	1,5%
Louga	1,0%	2,0%	1,4%
Fatick	1,1%	1,9%	1,4%
Kolda	0,8%	1,0%	0,9%
Matam	0,7%	1,7%	1,1%
Kaffrine	0,8%	2,1%	1,3%
Kédougou	1,0%	1,2%	1,0%
Sédhiou	0,8%	1,6%	1,1%
Sénégal	1,3%	2,0%	1,6%

Source: ANSD.RGPH-5, 2023

Les résultats issus des derniers recensements (2002, 2013 et 2023) montrent que l'âge moyen au premier mariage ne cesse d'augmenter au Sénégal. En effet, en 2002 l'âge moyen au premier mariage (AMPM) s'établissait à 28,0 ans chez les hommes et 21,2 ans chez les femmes. En 2013, il s'est accru de 1,9 an chez les hommes et d'un an chez les femmes. Ainsi en 2023, l'AMPM est passé à 30,0 ans chez les hommes et 23,1 ans chez les femmes.

Par ailleurs, il faut noter aussi que par rapport à 2013, l'écart entre les âges moyens au premier mariage des hommes et des femmes s'est rétréci (7,5 années contre 6,9 années).

VII.6. POLYGAMIE AU SÉNÉGAL

La polygamie est une forme d'union très répandue en Afrique de l'Ouest et particulièrement au Sénégal. Elle trouve son fondement sur les plans religieux, culturel, social et économique.

VII.6.1. INCIDENCE DE LA POLYGAMIE

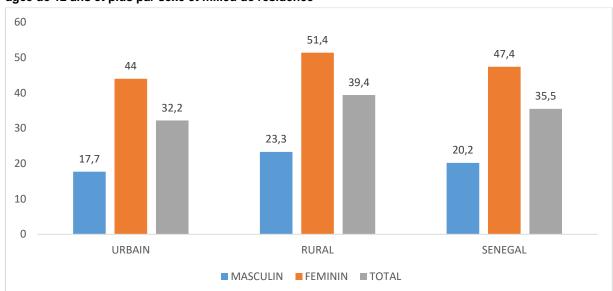
L'analyse des données, révèle que les polygames représentent 35,5% de la population des mariés. Cette proportion a connu une légère augmentation par rapport à 2013, année durant



laquelle elle s'élevait à 35,2%. La proportion de femmes polygames (47,4%) est le double de celle des hommes en union polygamique (20,2%).

Il découle de l'analyse selon le milieu de résidence que la pratique de la polygamie est plus fréquente en milieu rural. En effet, la proportion des mariés en union polygamique s'établit à 32,2% en milieu urbain contre 39,4% en zone rurale, soit sept (07) points de pourcentages d'écart. Par ailleurs, dans chacun de ces milieux de résidence, la proportion des femmes polygames double pratiquement celle des hommes polygames.

Dans le milieu urbain, 44,0% des femmes mariées sont en union polygamique contre 17,7% chez les hommes, alors qu'en milieu rural ces proportions s'élèvent respectivement à 51,4% et 23,3%.



Graphique VII-10: Proportions (en %) de la population en union polygamique parmi la population en union âgée de 12 ans et plus par sexe et milieu de résidence

Source: ANSD.RGPH-5, 2023

L'intensité de la polygamie, mesurée par le nombre moyen d'épouses par homme polygame, s'élève à 2,2 en 2023. Elle est en baisse par rapport à 2013 (2,6 femmes par homme polygame). S'agissant du nombre moyen d'épouses par homme marié, il s'établit à 1,2 en 2023 contre une moyenne de 1,4 en 2013.

Le nombre moyen d'épouses par homme polygame est plus élevé dans la région de Dakar (2,3). Dans les autres régions un homme polygame a en moyenne 2,2 femmes (**Tableau VII-9**).

S'agissant du nombre moyen d'épouses par homme marié, il est plus élevé dans la région de Kaffrine (1,4) et est plus faible dans celles de Dakar, Thiès, Ziguinchor, Saint Louis, Tambacounda et Matam, régions dans lesquelles un homme marié se retrouve en moyenne avec 1,2 épouse. Par contre, pour toutes autres régions, un homme marié a en moyenne 1,3 femme.

Le nombre moyen d'épouses par homme polygame noté dans le milieu urbain (2,3) dépasse celui enregistré dans le milieu rural (2,2). A l'opposé, le nombre moyen d'épouses par homme marié est légèrement plus élevé en milieu rural (1,3) qu'en milieu urbain (1,2).

Tableau VII-9 : Intensité de la polygamie selon le sexe au Sénégal

	Nombre Moyen d'épouses par hom polygame	Nombre Moyen d'épouses par homme marié							
	REGION								
DAKAR	2,3	1,2							
ZIGUINCHOR	2,2	1,2							
DIOURBEL	2,2	1,3							
SAINT-LOUIS	2,2	1,2							
TAMBACOUNDA	2,2	1,2							
KAOLACK	2,2	1,3							
THIES	2,2	1,2							
LOUGA	2,2	1,3							
FATICK	2,2	1,3							
KOLDA	2,2	1,3							
MATAM	2,2	1,2							
KAFFRINE	2,2	1,4							
KEDOUGOU	2,2	1,3							
SEDHIOU	2,2	1,3							
ENSEMBLE	2,2	1,2							
	MILIEU DE RESIDENCE								
URBAIN	2,3	1,2							
RURAL	2,2	1,3							
ENSEMBLE	2,2	1,2							

Source: ANSD.RGPH-5, 2023

VII.6.2. VARIATION SELON L'AGE ET LE RANG DU MARIAGE

Parmi les 20,5% d'hommes mariés polygames, 16,9% ont déclaré avoir deux (2) épouses, 2,4% trois (3) épouses et 1,1% quatre (4) épouses, contre seulement 0,1% qui sont polygames de rang 5 et plus.

La pratique de la polygamie varie avec l'âge. La proportion d'hommes mariés polygames ayant deux (2) épouses augmente jusqu'à 74 ans avant de diminuer légèrement, contrairement à celle des monogames qui varie en sens inverse. En effet, la proportion des hommes mariés polygames qui ont deux (02) épouses varie entre 20,7% et un peu moins de 29,0% entre 45 et 74 ans. Pour la même tranche d'âge, la proportion d'hommes avec trois (3) épouses varie 2,2% et 8,0%. Par ailleurs, une faible proportion de jeunes hommes de moins de 35 ans sont polygames (moins de 8,0% pour le rang 2 et moins de 1,0% pour les rangs 3, 4 et 5 et plus).

Tableau VII-10: Répartition de la population masculine mariée selon le nombre d'épouses et l'âge (%)

Groupes d'âges	Monogame	Polygame 2 épouses	Polygame 3 épouses	Polygame 4 épouses	Polygame 5 épouses ou plus	Total
Moins de 19 ans	96,9	2,9	0,2	0,0	0,0	100,0
20-24 ans	94,8	4,4	0,2	0,3	0,2	100,0
25-29 ans	94,2	5,1	0,2	0,5	0,1	100,0
30-34 ans	91,6	7,5	0,3	0,6	0,0	100,0
35-39 ans	87,4	11,3	0,6	0,7	0,0	100,0
40-44 ans	81,4	16,6	1,2	0,8	0,0	100,0
45-49 ans	76,1	20,7	2,2	0,9	0,0	100,0
50-54 ans	71,4	23,9	3,5	1,1	0,1	100,0
55-59 ans	68,5	25,6	4,5	1,4	0,1	100,0
60-64 ans	64,5	27,5	6,1	1,8	0,1	100,0
65-69 ans	62,3	28,4	7,0	2,2	0,1	100,0
70-74 ans	60,3	28,8	8,0	2,7	0,1	100,0
75-79 ans	60,1	28,6	7,9	3,1	0,2	100,0
80-84 ans	59,7	28,4	8,2	3,4	0,2	100,0
85-89 ans	60,9	27,3	8,1	3,5	0,2	100,0
90-94 ans	59,9	27,6	8,5	3,8	0,3	100,0
95 ans et plus	63,6	24,3	8,2	3,5	0,4	100,0
TOTAL	79,5	16,9	2,4	1,1	0,1	100,0

Chez les femmes mariées, sur les 47,4% en union polygamique, 31,2% occupent le rang de première épouse, 13,7% le rang 2 (deuxième épouse) et 2,1% le rang 3 (troisième épouse). Le reste concerne les épouses de rang 4 (0,4%).

L'analyse selon l'âge montre qu'à l'instar des hommes, la pratique de la polygamie chez les femmes varie aussi avec l'âge, mais avec une précocité beaucoup plus prononcée. En effet, à moins de 20 ans, les proportions de femmes polygames de rang 1 et 2 avoisinent respectivement les 20% et 11% dans les tranches 12-14 ans et 15-19 ans. En outre, au niveau des rangs 2, 3 et 4, les proportions de femmes mariées polygames sont plus élevées dans les tranches d'âges comprises entre 35 et 75 ans.

Tableau VII-11: Répartition de la population féminine mariée selon le rang du mariage et l'âge (%)

	SEXE FEMININ									
Groupes d'âges	Monogame (%)	1 ^{ère} épouse (%)	2 ^{ème} épouses (%)	3 ^{ème} épouse (%)	4 ^{ième} épouse (%)	5 ^{ième} épouse ou plus (%)	Total (%)			
12-14 ans	69,6	19,8	8,5	1,3	0,4	0,4	100			
15-19 ans	68,2	19,6	10,7	1,1	0,3	0,1	100			
20-24 ans	62,0	25,8	10,9	1,1	0,2	0,0	100			
25-29 ans	58,3	27,8	12,1	1,5	0,3	0,0	100			
30-34 ans	53,8	30,2	13,7	1,9	0,3	0,0	100			
35-39 ans	49,5	32,4	15,4	2,4	0,4	0,0	100			
40-44 ans	46,2	34,1	16,4	2,8	0,5	0,0	100			
45-49 ans	43,9	35,8	16,7	3,0	0,5	0,0	100			
50-54 ans	42,4	38,2	15,9	3,0	0,5	0,0	100			
55-59 ans	43,4	38,3	14,9	2,8	0,6	0,1	100			

	SEXE FEMININ								
Groupes d'âges	Monogame (%)	1 ^{ère} épouse (%)	2 ^{ème} épouses (%)	3 ^{ème} épouse (%)	4 ^{ième} épouse (%)	5 ^{ième} épouse ou plus (%)	Total (%)		
60-64 ans	43,7	39,1	13,7	2,8	0,6	0,1	100		
65-69 ans	45,6	38,3	12,7	2,7	0,6	0,1	100		
70-74 ans	48,2	37,1	11,4	2,6	0,6	0,1	100		
75-79 ans	50,3	36,5	10,2	2,3	0,6	0,1	100		
80-84 ans	52,1	35,5	9,0	2,5	0,7	0,1	100		
85-89 ans	54,5	34,5	8,5	2,0	0,4	0,1	100		
90-94 ans	56,9	34,1	6,2	2,0	0,3	0,4	100		
95 ans et +	54,1	33,4	9,1	2,9	0,4	0,2	100		
TOTAL	52,6	31,2	13,7	2,1	0,4	0,0	100		

VII.6.3. VARIATION SELON L'AGE ET LE SEXE

Il ressort de l'analyse de l'évolution des entrées en union dans les différents groupes d'âges et selon le sexe que la monogamie et la polygamie varient en fonction de ces derniers. En effet, parmi les hommes monogames, une faible proportion (moins de 3,0%) se situe dans les tranches d'âges les plus jeunes (moins de 20 ans). Cette proportion augmente de manière continue pour atteindre son maximum dans la tranche 35-39 ans avant d'enclencher une baisse continue. Ainsi, les jeunes hommes (moins de 35 ans) mariés monogames représentent environ le tiers des hommes monogames (32,1%).

Chez les femmes, l'évolution de la proportion des mariées en fonction l'âge reste la même, à la seule différence que le mariage est plus précoce chez ces dernières. Les femmes mariées monogames âgées de moins de 20 ans représentent 8,7% parmi les femmes monogames. En plus, les jeunes femmes (moins de 35 ans) mariées monogames, représentent un peu plus de la moitié des femmes monogames (soit 55,8%).

Au-delà de 35 ans, la proportion des hommes monogames est plus importante que celle des femmes monogames, quelle que soit la tranche d'âge considérée.

En ce qui concerne l'évolution de la polygamie à travers les différents âges, elle est marquée par une hausse suivie d'une baisse continue. La polygamie est quasi inexistante chez les hommes âgés de moins de 20 ans (0,1%); les jeunes hommes polygames (moins de 35 ans) représentent 9,0% des hommes polygames. La proportion d'hommes polygames augmente pour atteindre ses valeurs les plus élevées dans les tranches d'âge 40-44 ans (12,5%), 45-49 ans (12,7%) et 50-54 ans (13,2%), avant d'amorcer une baisse à partir de 55 ans pour se stabiliser à moins de 2,0% au-delà de 85 ans. Toutefois, il faut signaler une légère hausse entre 55-59 ans (10,2%) et entre 60-64 ans (11,4%).

S'agissant de l'évolution de la polygamie chez femmes, la situation est quasi identique à celle observée chez les hommes avec une précocité plus poussée. En effet, les jeunes femmes polygames (moins de 35 ans) représentent 42,5% parmi les femmes polygames. Par ailleurs,



près de 5,0% des femmes polygames ont moins de 20 ans. Cette proportion atteint ses valeurs maximales dans les tranches d'âge 30-34 ans (14,3%) et 35-39 ans (14,1%). À partir de 40 ans, elle amorce une baisse continue pour s'établir à moins de 2,0% dans les tranches d'âge qui se situent au-delà de 70 ans.

En outre, au-delà de 40 ans, la proportion d'hommes polygames est plus importante que celle des femmes polygames, quelle que soit la tranche d'âge considérée.

La variation de la monogamie et de la polygamie entre les différents âges et selon le sexe pourrait s'expliquer par divers facteurs, parmi lesquels figurent : les ruptures d'union, le célibat définitif, les possibilités de remariage qui sont souvent plus rapides chez les hommes en cas de divorce, etc. A ces facteurs, s'ajouteraient les attributs biologiques qui font que les femmes se marient plus rapidement pour espérer avoir des enfants avant d'atteindre la ménopause.

18
16
14
12
10
8
6
4
2
0
12-14 15-19 20-24 25-29 30-34 35-39 40-44 45-49 50-54 55-59 60-64 65-69 70-74 75-79 80-84 85-89 90-94 95 & +

Hommes monogames Femmes monogames Hommes polygames Femmes polygames

Graphique VII-11: Proportions (en %) de la population en union âgée de 12 ans et plus par groupe d'âge selon le sexe

Source: ANSD.RGPH-5, 2023

VII.6.4. VARIATION SELON LA REGION DE RESIDENCE

La pratique de la polygamie est plus répandue dans les régions situées au Centre, au Sud et à l'Est du Sénégal. En effet, les proportions de polygames parmi les individus en union sont plus élevées dans les régions de Kaffrine (47,6%), Sédhiou (43,2%), Kaolack (42,6%), Diourbel (42,5%), Louga (42,1%), Kédougou (41,5%) et Kolda (39,4%), qui dépassent de loin la moyenne nationale de 35,5%.

Le phénomène est moins répandu dans les régions de Dakar (27,4%), Ziguinchor (27,5%) et Matam (27,6%). La même situation semble se dessiner quel que soit sexe.

Tableau VII-12 : Variation régionale de la prévalence de la polygamie (en %) chez la population en union âgée de 12 ans selon le sexe

Région	Prévalence chez les hommes	Prévalence chez les femmes	Prévalence totale		
Dakar	14,7	39,0	27,4		
Ziguinchor	15,5	37,2	27,5		
Diourbel	24,5	54,7	42,5		
Saint-Louis	19,2	45,3	33,8		
Tambacounda	20,7	46,5	35,4		
Kaolack	24,9	55,4	42,6		
Thiès	18,7	45,1	33,2		
Louga	24,0	55,4	42,1		
Fatick	21,0	47,5	36,4		
Kolda	25,1	50,0	39,4		
Matam	15,5	36,3	27,6		
Kaffrine	29,5	60,9	47,6		
Kédougou	25,0	55,9	41,5		
Sedhiou	27,2	54,5	43,2		
TOTAL	20,2	47,4	35,5		

VII.6.5. VARIATION SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION

La pratique de la polygamie varie avec le niveau d'instruction. En effet, la proportion de polygames parmi les individus en union est plus importante chez ceux ayant les niveaux d'instruction les plus faibles (sans niveau, préscolaire, primaire), où elle est respectivement de 39,1%, 43,4% et 31,7%. Elle est plus faible au fur et à mesure que l'on avance vers les niveaux d'instruction élevés pour s'établir à 21,6% chez ceux ayant le niveau supérieur. La même situation est notée en analysant la polygamie par niveau d'instruction selon le sexe. Par ailleurs, il est constaté que la polygamie est assez fréquente chez les femmes ayant un niveau d'instruction élevé. En effet, un peu plus du tiers des femmes mariées ayant le niveau d'instruction supérieur (34,1%) sont en union polygame, contre 13,6% chez leurs homologues de sexe masculin.

Ces résultats indiquent que le Sénégal semble connaitre une transition dans cette pratique matrimoniale, en passant d'une génération d'hommes et de femmes instruits moins favorable à la polygamie à une génération qui l'adopte de plus en plus. En effet, comparée à l'année 2013, la proportion de polygames a augmenté pour tous les niveaux d'instruction hormis chez les "sans niveau".

Tableau VII-13: Proportions (en %) de la population en union polygamique parmi la population en union âgée de 12 ans et plus selon le niveau d'instruction et le sexe

NIVEAU D'INSTRUCTION	SEXE	TOTAL	
NIVEAU D'INSTRUCTION	MASCULIN	FEMININ	TOTAL
AUCUN	23,2	50,8	39,1
PRESCOLAIRE	24,1	58,4	43,4
PRIMAIRE	16,1	43,5	31,7
MOYEN	14,5	38,5	28,4
SECONDAIRE	15,1	37,0	25,8
SUPERIEUR	13,6	34,1	21,6

VII.7. RUPTURES D'UNION

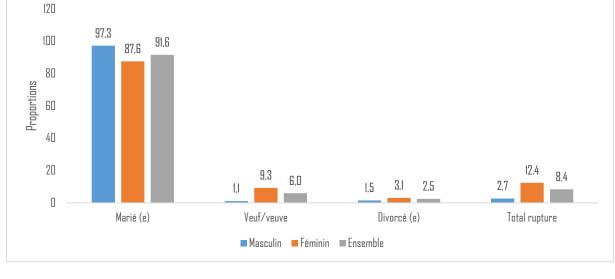
La situation matrimoniale d'une personne peut être définie comme marié, célibataire, veuf, divorcé, séparé ou en union libre (concubinage). Chaque individu connait d'abord le statut de célibataire et, une fois marié (soit dans une union légalement reconnue ou consensuelle), il ne peut plus redevenir célibataire, car cet état n'est vécu qu'une seule fois dans la vie. Lorsque le mariage qui lie deux individus est rompu, on parle de rupture d'union. Au cours de la vie, toute union est amenée à se rompre, que ce soit par le décès du conjoint ou par un divorce. Par conséquent, il existe deux principaux modes de rupture d'union : le divorce et le veuvage. Dans certains cas, un troisième mode peut être envisagé, à savoir la "séparation". Cependant au Sénégal, elle n'est pas reconnue comme un mode de rupture d'union, contrairement au divorce.

En outre, dans le cadre de ce recensement les statistiques sur les ruptures d'union ne sont exhaustives chez les hommes qu'en cas d'union monogamique. Dans une union polygamique, l'époux conserve son statut de marié, même en cas de décès ou de divorce de l'une des épouses.

VII.7.1. FORME DE RUPTURE D'UNION

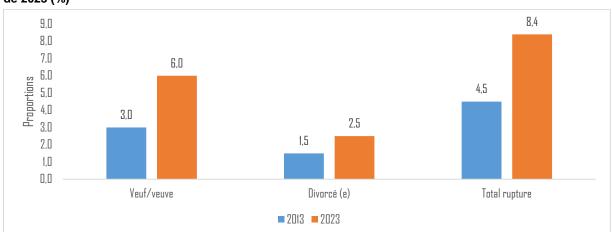
En 2023, 8,4% de la population résidente âgée de 12 ans et plus sont touchées par les ruptures d'union. Bien que cette proportion soit relativement faible, le veuvage semble en être la principale cause et représente 6,0% des cas et les personnes divorcées représentent 2,5%.

Il existe une disparité entre les sexes en ce qui concerne la fréquence des ruptures d'union. Les proportions des femmes en rupture d'union dépassent largement celles des hommes quelle que soit sa forme. Par exemple, en ce qui concerne le veuvage, 9,3% des femmes ont connu cette situation, contre seulement 1,1% des hommes. Il en est de même pour le divorce ; la proportion de femmes divorcées est deux fois plus élevée que celle des hommes (3,1% contre 1,5%). La polygamie tend à accentuer les disparités entre les sexes en matière de ruptures d'union, car un homme polygame n'est considéré comme veuf ou divorcé que lorsqu'il perd toutes ses épouses, tandis que la femme classée dans l'une de ces catégories dès qu'elle connait cet événement. (**Graphique VII-12**).



Graphique VII-12: Répartition des individus déjà mariés selon l'état matrimonial et le sexe (%)

En 2023, la proportion des ruptures d'union est deux fois plus importante qu'en 2013. Cette tendance demeure constante, quel que soit le type de rupture d'union, notamment pour le veuvage, dont la proportion s'établit à 3,0% en 2013, contre 6,0% en 2023 (Graphique 7.17).



Graphique VII-13: Évolution des ruptures d'union entre les recensements de 2013 (RGPHAE) et (RGPH-5) de 2023 (%)

Source : ANSD.RGPH-5, 2023

VII.7.2. REPARTITION SPATIALE DES RUPTURES D'UNION VII.7.2.1. Rupture d'union selon le milieu de résidence

Le veuvage demeure la forme de rupture d'union la plus répandue, et ce, indépendamment du milieu de résidence. En milieu urbain, 6,3% de la population est touchée par le veuvage, tandis que le divorce concerne 3,5%. La même situation est observée en milieu rural.

Par ailleurs, chez les hommes, le taux de divorces est supérieur à celui des veufs. Il en est de même en milieu urbain, tandis qu'en milieu rural, c'est l'inverse. Pour les femmes, quel que

soit le milieu de résidence, le veuvage est nettement plus répandu que le divorce. En plus c'est dans le milieu urbain où les fréquences sont les plus élevées pour toutes les formes de rupture d'union.

Tableau VII-14: Répartition des individus ayant été déjà mariés selon l'état matrimonial par sexe et milieu de résidence (%)

	Milieu de	État matrimonial					
Sexe	résidence	Mariés	Veuf/Veuve	Divorcé(e)	Total déjà mariés		
	Urbain	96,8	1,2	2	1 524 547		
Masculin	Rural	98,0	1,1	0,9	1 214 874		
	Ensemble	97,3	1,1	1,5	2 739 421		
	Urbain	85,5	10	4,5	2 120 631		
Féminin	Rural	90,1	8,5	1,4	1 776 725		
	Ensemble	87,6	9,3	3,1	3 897 356		
	Urbain	90,2	6,3	3,5	3 645 178		
Ensemble	Rural	93,3	5,5	1,2	2 991 600		
	Ensemble	91,6	6	2,5	6 636 777		

Source: ANSD.RGPH-5, 2023

VII.7.2.2. Rupture d'union selon la région

L'analyse des ruptures d'union selon la région suit la tendance nationale. En effet, quelle que soit la région, la plupart des ruptures d'union sont dues au décès du conjoint (e) mesuré ici par la proportion de veufs/veuves. Ainsi, les plus faibles proportions sont observées dans les régions de Kédougou (4,3%), Tambacounda (4,6%) et Kolda (5%). La plus forte proportion de veufs est enregistrée à Ziguinchor (9,7%). En ce qui concerne le divorce, la région de Dakar présente la plus grande proportion (4,3%) et ce, quel que soit le sexe. Les plus faibles valeurs sont notées dans les régions de Sédhiou et Kaffrine qui enregistrent chacuns 1,1%.

Quel que soit le sexe, la région de Ziguinchor présente les plus grandes proportions d'hommes et de femmes en situation de veuvage. Par ailleurs, la majeure partie des régions présente le divorce comme étant la principale cause de rupture d'unions. Cependant, l'écart entre les différentes causes de rupture d'union est plus réduit chez les hommes, alors que la proportion de veuves est plus fortes que celle des divorcées, quelle que soit la région.

Tableau VII-15: Répartition de la population déjà mariée selon l'état matrimonial par région (%)

SEXE		État matrimonial							
SEXE	REGION	Mariés	Veuf/Veuve	Divorcé(e)	Total déjà mariés				
	DAKAR	96,6	1,1	2,3	693 866				
	ZIGUINCHOR	95,6	2,2	2,2	82 926				
	DIOURBEL	97,5	1,1	1,4	292 155				
	SAINT-LOUIS	97,5	1,0	1,4	184 995				
Magaulia	TAMBACOUNDA	98,0	1,0	1,0	147 961				
	KAOLACK	97,7	1,0	1,3	182 612				
	THIES	97,3	1,2	1,5	377 625				
/lasculin	LOUGA	97,8	1,2	1,1	175 351				
Masculin	FATICK	97,6	1,3	1,1	121 446				
	KOLDA	97,9	1,0	1,1	134 457				
	MATAM	97,7	0,9	1,3	111 380				
	KAFFRINE	98,3	0,9	0,8	119 680				
	KEDOUGOU	98,1	0,9	1,0	40 867				
	SEDHIOU	98	1,1	0,9	74 100				
	Total	97,3	1,1	1,5	2 739 421				
	DAKAR	84,6	9,6	5,8	873 290				
	ZIGUINCHOR	81,9	14,9	3,2	118 399				
	DIOURBEL	89,1	8,8	2,1	470 361				
	SAINT-LOUIS	87,2	9,6	3,2	262 390				
	TAMBACOUNDA	91,0	7,2	1,8	209 910				
	KAOLACK	87,9	9,8	2,2	282 296				
	THIES	87,6	9,5	2,9	516 772				
Féminin	LOUGA	89,1	9,0		262 669				
	FATICK	88,3	10,1	1,6	187 512				
	KOLDA	90,6	7,7	1,7	196 237				
	MATAM	86,6	9,8	3,6	174 565				
	KAFFRINE	90,4	8,2	1,4	176 560				
	KEDOUGOU	91,3	7,0	1,6	50 731				
Masculin Féminin Ensemble	SEDHIOU	88,8	9,9	1,2	115 663				
	Total	96,6 1,1 2,3 8 95,6 2,2 2,2 3,4 97,5 1,1 1,4 1,4 1,5 97,5 1,0 1,0 1,0 1,0 1,0 1,0 1,0 1,0 1,0 1,0	3 897 356						
	DAKAR	89,9	5,8	4,3	1 567 156				
	ZIGUINCHOR	87,5	9,7	2,8	201 325				
	DIOURBEL	92,3	5,9	1,8	762 516				
	SAINT-LOUIS		6	2,5	447 385				
	TAMBACOUNDA	93,9	4,6		357 871				
	KAOLACK	91,8	6,4	1,9	464 908				
	THIES	91,7	6,0	2,3	894 398				
nsemble	LOUGA	92,6	5,8	1,6	438 020				
	FATICK	91,9	6,6	1,4	308 958				
	KOLDA	93,6	5,0	1,4	330 693				
	MATAM	90,9	6,4	2,7	285 946				
	KAFFRINE	93,6	5,3	1,1	296 240				
	KEDOUGOU	94,4	4,3	1,3	91 599				
	SEDHIOU	92,4	6,5	1,1	189 763				
	Total	91,6	6,0	2,5	6 636 777				

VII.7.3. CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES DES RUPTURES D'UNION

VII.7.3.1. Analyse des ruptures d'union selon l'âge

L'analyse des ruptures d'union en fonction de l'âge montre des profils différents selon la cause. En effet, le veuvage concerne plus les hommes et les femmes âgés de 60 ans et plus.

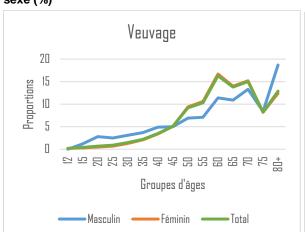


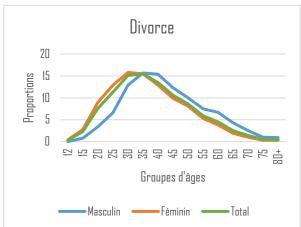
Cependant, avant 45 ans et après 75 ans, la proportion des veufs est plus importante que celle des veuves. Toutefois, elle devient plus élevée entre 45 ans et 75 ans.

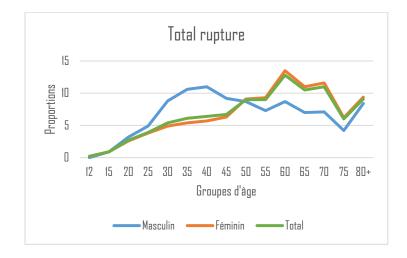
Parmi les femmes, l'essentiel des veuves ont entre 55 et 70 ans. Les plus fortes proportions sont notées au niveau des tranches d'âge 60-65 ans chez les femmes et 75 ans et plus chez les hommes. En somme, le veuvage touche principalement les individus du troisième âge, indépendamment du sexe.

Par contre, le divorce est essentiellement observé chez la population de 30 à 39 ans. En effet, l'observation de l'allure de la courbe montre une prépondérance des personnes divorcées dont l'âge est compris entre 20 et 55 ans (soit 20 et 45 ans pour les femmes contre 25 et 55 ans pour les hommes). Les courbes montrent également un décalage vers la droite de la courbe des hommes par rapport à celle des femmes. Les plus grandes proportions sont notées entre 15 et 39 ans et les plus faibles par la suite. Le niveau maximal est observé entre 30 et 34 ans chez les femmes et entre 35 et 39 ans chez les hommes.

Graphique VII-14: Répartition par âge de la population en situation de rupture d'union selon le mode par sexe (%)







VII.7.3.2. Analyse des ruptures d'union selon le niveau d'instruction

Le mode de rupture d'union varie en fonction du niveau d'instruction. En effet, le veuvage est la principale cause de rupture d'union chez les sans niveau d'instruction (7,6%) et chez ceux ayant le niveau d'instruction primaire (3,6%). Par ailleurs, quel que soit le sexe, il est relativement plus fréquent chez les non instruits (**Tableau VII-16**). Il faut constater aussi que le veuvage est plus fréquent chez les femmes non instruites.

Par contre, le divorce est plus répandu chez la population instruite, quel que soit le sexe. Ainsi, un peu plus de 7 hommes instruits sur 10, ont rompu leur union par le divorce, contre un peu moins de la moitié pour les sans niveau d'instruction. Les personnes instruites sont plus concernées par le divorce en tant que forme de rupture d'union. Parmi les hommes instruits, ceux ayant le niveau du préscolaire (à peine instruit) se distinguent par leur faible proportion de divorces.

Tableau VII-16: Répartition de la population déjà mariés selon l'état matrimonial, le niveau d'instruction et le sexe

	A11 111 4 41	État matrimonial						
Sexe	Niveau d'instruction	Mariés	Veuf/Veuve	Divorcé(e)	Total déjà mariés			
	Sans Instruction	97,6	1,3	1,2	1 698 878			
	Préscolaire	98,6	0,6	0,8	30 930			
	Primaire	96,7	0,9	2,4	399 066			
Masculin	Moyen	96,7	1	2,4	231 152			
	Secondaire	97,1	0,9	2	186 355			
	Supérieur	97,6	0,7	1,7	193 041			
	Total	97,3	1,1	1,5	2 739 421			
	Sans Instruction	86,1	11,7	2,2	2 626 864			
	Préscolaire	94,9	3,5	1,6	41 512			
	Primaire	89,4	5,6	5,1	570 161			
Féminin	Moyen	90,8	4,1	5,1	339 606			
	Secondaire	91,4	3,5	5,2	188 915			
	Supérieur	92,1	2,6	5,3	130 299			
	Total	87,6	9,3	3,1	3 897 356			
	Sans Instruction	90,6	7,6	1,8	4 325 742			
	Préscolaire	96,5	2,3	1,3	72 441			
	Primaire	92,4	3,6	4	969 227			
Ensemble	Moyen	93,2	2,8	4	570 758			
	Secondaire	94,2	2,2	3,6	375 270			
	Supérieur	95,4	1,5	3,1	323 340			
	Total	91,6	6,0	2,5	6 636 777			

VII.7.3.3. Analyse des ruptures selon l'occupation

Le divorce est la principale forme de rupture d'union de la population potentiellement active. Cependant, les travailleurs indépendants et les aides familiaux comptent plus de veufs que de divorcés.

Les résultats indiquent que, quelle que soit la situation dans l'occupation principale, le divorce constitue la forme de rupture d'union la plus observée chez les hommes. Néanmoins, il existe des écarts entre les différentes catégories. Les salariés/employés temporaires et les apprentis présentent les plus grandes proportions de divorces, alors que la plus faible valeur est notée chez les aides familiaux (1,2%).

En ce qui concerne les femmes, le veuvage constitue la forme de rupture d'union la plus fréquente chez les travailleuses indépendantes (7,8%) et les aides familiaux (8,2%). Pour les autres catégories de femmes, le divorce est de loin le mode de rupture d'union la plus enregistrée. En définitive, l'observation du tableau 7.15 révèle que, quels que soient le sexe et le mode rupture d'union, les femmes sont plus touchées que les hommes.

Tableau VII-17: Répartition de la population déjà mariés selon l'état matrimonial par situation dans l'occupation et le sexe (%)

•	SITUATION DANS	ETAT MATRIMONIAL						
SEXE	L'OCCUPATION PRINCIPALE	Mariés	Veuf/Veuve	Divorcé(e)	Total déjà mariés			
	Travailleur indépendant	98	0,6	1,5	1 126 904			
	Employeur/Patron	97,6	0,5	1,9	88 501			
Massulin	Salarié/Employé permanent	97,8	0,4	1,8	228 276			
Masculin	Salarié/Employé temporaire	96,9	0,6	2,5	59 439			
	Apprenti	96,8	0,7	2,5	21 365			
	Aide familial	98	0,8	1,2	92 953			
	Total	97,9	0,6	1,6	1617438			
	Travailleur indépendant	87	7,8	5,1	520 193			
	Employeur/Patron	85,1	4,1	10,8	28 497			
Fámilio los	Salarié/Employé permanent	87,2	3,1	9,6	103 765			
Féminin	Salarié/Employé temporaire	82,9	4,2	12,9	29 679			
	Apprenti	90,6	2,5	6,9	9 861			
	Aide familial	88,7	8,2	3,1	77 701			
	Total	87	6,9	6,1	769 697			
	Travailleur indépendant	94,5	2,9	2,6	1 647 097			
	Employeur/Patron	94,5	1,4	4,1	116 998			
Ensemble	Salarié/Employé permanent	94,5	1,3	4,3	332 041			
	Salarié/Employé temporaire	92,3	1,8	5,9	89 118			
	Apprenti	94,8	1,3	3,9	31 227			
	Aide familial	93,8	4,2	2,1	170 654			
	Total	94,4	2,6	3	2 387 134			

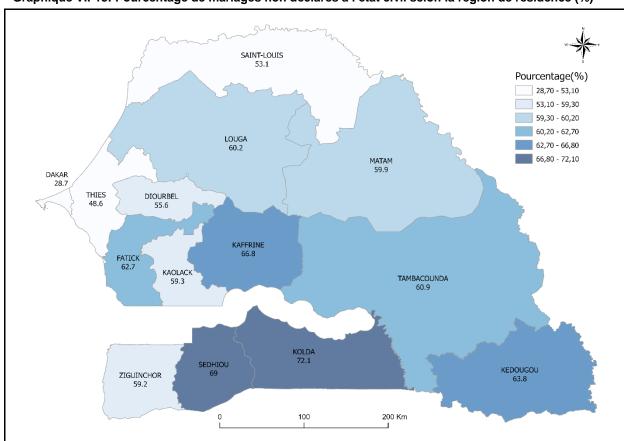
VII.8. DÉCLARATION DES MARIAGES À L'ÉTAT CIVIL

VII.8.1. NIVEAU DE DECLARATION DES MARIAGES A L'ETAT CIVIL

Les résultats du RGPH-5 montrent que plus de la moitié des mariages au Sénégal (52,1%) ne sont pas déclarés à l'état civil. Un peu plus de deux mariages sur dix (22,2%) sont enregistrés à l'état civil et le quart (25,7%) des femmes concernés ne savent pas si leur mariage est déclaré ou pas.

VII.8.2. VARIATION REGIONALE DE LA DECLARATION DES MARIAGES A L'ETAT CIVIL

En dehors de la région de Dakar, toutes les autres régions présentent un faible taux d'enregistrement des mariages à l'état civil. En effet, seuls moins de trois mariages sur dix (28,7%) ne sont pas déclarés à Dakar contre 48,6% à Thiès et plus de la moitié dans les autres régions. Les régions de Kolda (72,1%), Sédhiou (69,0%) et Kaffrine (66,8%) sont les plus concernés par la non déclaration des mariages à l'état civil.



Graphique VII-15: Pourcentage de mariages non déclarés à l'état civil selon la région de résidence (%)

	DECLARATION A L'ETAT CIVIL										
Région	Non		Ou	Oui		Р	Total				
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%			
DAKAR	212 111	28,67	369 348	49,92	158 468	21,42	739 926	100,00			
ZIGUINCHOR	57 508	59,17	25 071	25,80	14 604	15,03	97 183	100,00			
DIOURBEL	233 880	55,64	38 778	9,23	147 685	35,13	420 343	100,00			
SAINT-LOUIS	121 740	53,11	49 058	21,40	58 430	25,49	229 229	100,00			
TAMBACOUNDA	116 504	60,85	16 956	8,86	57 996	30,29	191 456	100,00			
KAOLACK	147 458	59,26	36 413	14,63	64 978	26,11	248 849	100,00			
THIES	220 506	48,64	119 754	26,42	113 075	24,94	453 335	100,00			
LOUGA	141 191	60,16	25 671	10,94	67 841	28,91	234 703	100,00			
FATICK	104 053	62,67	24 344	14,66	37 638	22,67	166 035	100,00			
KOLDA	128 652	72,07	13 883	7,78	35 986	20,16	178 521	100,00			
MATAM	90 786	59,87	16 458	10,85	44 390	29,27	151 634	100,00			
KAFFRINE	106 970	66,76	10 197	6,36	43 056	26,87	160 223	100,00			
KEDOUGOU	29 634	63,79	5 596	12,04	11 229	24,17	46 459	100,00			
SEDHIOU	71 005	68,96	8 547	8,30	23 410	22,74	102 963	100,00			
Total	1781 999	52,09	760 074	22,22	878 786	25,69	3420 858	100,00			
Milieu de résidence											
Urbain	739 944	40,45	635 630	34,74	453 922	24,81	1829 495	100,00			
Rural	1042 055	65,48	124 444	7,82	424 863	26,70	1591 362	100,00			
Total	1781 999	52,09	760 074	22,22	878 786	25,69	3420 858	100,00			

VII.8.3. VARIATION DE LA DECLARATION DES MARIAGES SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION ET D'ALPHABETISATION

L'analyse des résultats selon le niveau d'instruction de la femme aurait un impact positif sur la propension à déclarer le mariage. En effet, plus elle est instruite, plus le niveau d'enregistrement est élevé. Par conséquent, plus de 7 mariages sur 10, (71,7%) sont déclarés chez les femmes qui ont le niveau supérieur contre moins de 2 mariages sur 10 (13,7%) chez celles qui n'ont aucun niveau d'instruction.

La non déclaration des mariages touche plus les femmes non alphabétisées dans une langue quelconque. En effet, plus de la moitié de celles-ci (56,4%) n'ont pas déclaré leurs mariages à l'état civil. Ce pourcentage est de 48,3% chez les femmes alphabétisées. Par ailleurs, seul un peu plus du quart (27,3%) des mariages des femmes alphabétisées sont déclarés à l'état civil, contre 16,6% pour les femmes non alphabétisées.

Tableau VII-18: Déclaration des mariages à l'état civil selon le niveau d'instruction et alphabétisation de la femme (en %)

Niveau d'instruction	Déclaration à l'état civil			Effectifs
	Non	Oui	NSP	
Aucun	57,5	13,7	28,9	2 262 582
Préscolaire	57,5	14,3	28,2	39 391
Elémentaire	48,7	30,4	20,9	509 526
Moyen	43,9	36,7	19,4	308 321
Secondaire	30	52,7	17,2	172 615
Supérieur	15,8	71,7	12,5	119 980

Alphabétisation	Non	Oui	NSP	Effectifs
Non	56,4	16,6	27	1 613 239
Oui	48,3	27,3	24,4	1 799 177

CONCLUSION

Le Sénégal de par ses croyances, traditions, rites et cultures adopte le mariage comme la principale forme d'union. L'union libre ou le concubinage sont quasiment inexistants. Les célibataires, majoritairement jeunes, constituent encore une importante proportion dans la société.

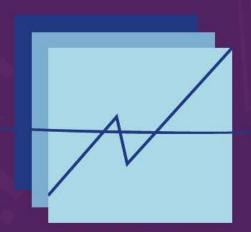
De grandes mutations sont notées sur le marché matrimonial sénégalais au cours de la période intercensitaire. Dans le milieu rural, la précocité des entrées en union demeure une réalité chez les femmes âgées de 12 ans et plus. Néanmoins, l'âge au premier mariage a légèrement augmenté entre 2013 et 2023, aussi bien chez les hommes (de 29,9 à 30,0 ans) que chez les femmes (de 22,2 à 23,1 ans). Le célibat définitif est en hausse, et est plus important dans les régions de Dakar et Thiès et l'est moins dans les régions créées dernièrement (Kaffrine, Kédougou et Sédhiou).

La polygamie même si elle a légèrement augmenté par rapport au précédent recensement en passant de 35,2% en 2013 à 35,5% en 2023. Elle demeure toujours importante surtout dans le milieu rural (39,0%), notamment dans les régions de Kaffrine (47,7%) et Sédhiou (43,2%). Elle varie en fonction de l'âge et est plus importante dans les tranches d'âges adultes. Elle est de plus en plus pratiquée par les catégories sociales qui ont un niveau d'instruction élevée.

Les ruptures d'union, évaluées à travers la fréquence des divorces et des décès du conjoint (veuvage), sont en hausse et touchent plus les femmes. Le veuvage constitue la forme de rupture d'union la plus répandue.

Les déclarations des mariages à l'état civil demeurent un défi à relever au Sénégal. En effet, plus de la moitié des mariages ne sont pas déclarés à l'état civil. Par ailleurs, un niveau d'instruction élevé chez la femme semble être la solution à ce problème, car plus elle est instruite, plus le niveau d'enregistrement est élevé.





ANSD

Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

Rocade Fann Bel-air Cerf-volant, Colobane. BP 116 Dakar RP - SENEGAL

(+221) 33 869 21 39 Fax: (+221) 33 824 36 15